

Le PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe
174, rue St-Germain

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Imprimé par l'Imprimerie Blais
62, rue de la Cathédrale

15e ANNEE (1904) No 4

LE PROGRES DU GOLFE, RIMOUSKI, 7 MAI 1948

Abonnement : \$1.00 par année

Québec et Ontario

Le fond d'une question qui sera fort discutée au cours de la campagne électorale ontarienne.

L'une des principales questions qui furent discutées au cours de la session provinciale de 1944 fut celle des forces hydrauliques de la rivière des Outaouais — ainsi qu'on devait appeler la rivière Ottawa. La rivière Outaouais, depuis la tête du lac Témiscamingue jusqu'à celle du lac des Deux-Montagnes, à Carleton Place, constitue la ligne inter-provinciale entre les provinces d'Ontario et de Québec, soit une longueur de 400 milles, les deux provinces étant propriétaires de la moitié de la rivière bordant leur territoire respectif.

La discussion, à l'Assemblée législative et au Conseil législatif, porta assez longuement sur les droits de propriété des deux provinces. La question était plutôt compliquée.

Sur cette étendue de 400 milles parcourue par l'Outaouais, il y a des dénivellations très sensibles qui se manifestent par des rapides et des chutes dont la propriété est commune aux deux provinces. D'après une entente entre celles-ci, la décision du droit possible de la rivière doit être faite moitié par moitié, quel que soit l'endroit où la ligne interprovinciale est tracée. Il résulte de cette propriété conjointe et indivise que, pour aménager une chute de la rivière, il faut le consentement des deux provinces intéressées et qu'elles soient prêtes à procéder à l'aménagement.

Jusqu'à l'année dernière, en ce qui regarde les droits de la province de Québec, les droits de la Couronne étaient concédés à des particuliers qui concluaient des ententes avec les concessionnaires ou avec la Commission Hydro-Electrique de l'Ontario. Alors, l'aménagement se faisait conjointement.

En 1942, la province de Québec songea à l'étatisation de toutes les forces hydrauliques et des usines hydro-électriques. Dès lors, il n'était plus logique de continuer à faire des concessions à des particuliers ni en Ontario ni dans Québec. Comme, cette année-là (1942), la Commission Hydro-Electrique de l'Ontario désirait faire l'aménagement des chutes dites des Joachims situées à une quarantaine de milles en amont de Pembroke, le gouvernement d'Ontario demanda à celui de Québec de procéder conjointement ou de faire une concession à des particuliers qui s'entendraient avec la Commission Hydro-Electrique. Le gouvernement de Québec qui pensait toujours à l'étatisation ne pouvait concéder les Joachims à des particuliers ni même maintenir les concessions déjà faites et, dans le présent cas, ne pouvait travailler conjointement avec le gouvernement ontarien. Il fut alors suggéré de résoudre le problème en divisant la rivière en sections complètes au lieu de la diviser dans le sens de la longueur.

Grâce à cette division on pouvait attribuer à chaque province la quantité de force motrice à laquelle chacune avait droit; et chacune pouvait ensuite exécuter l'aménagement de la section qui lui était attribuée sans attendre que l'autre soit prête. Ainsi, chaque province recevait une part pratiquement égale des forces hydrauliques disponibles. Et chaque province devait y trouver un premier avantage dans une diminution très sensible de la longueur des lignes de transmission. Et ainsi la province de Québec, en échange des possibilités dans la partie supérieure de la rivière, comme aux Joachims, qui sont à 240 milles de Montréal, reçoit l'équivalent de forces à Carleton qui n'est qu'à cinquante milles de la métropole. D'où la diminution de 200 milles de lignes de transmission. L'Ontario, de son côté, profiterait d'une diminution de cent milles en aménageant les Joachims à 190 milles de Toronto au lieu d'aménager Carleton qui est à 290 milles de la ville-roi. Dans le même ordre d'idées, l'entente ne change rien des limites interprovinciales et chaque province conserve le contrôle de son territoire. Voilà le fond de cette question qui a provoqué au cours de la dernière session provinciale de fort longs débats.

Serge DUHAMEAU.

Le loup-garou de Kamouraska

Le loup-garou jouait autrefois un grand rôle dans les croyances populaires. Même des gens sérieux ne laissent pas de donner dans le panneau. Toutes les paroisses ont eu leur loup-garou.

La grave "Gazette de Québec", en son numéro du 11 juillet 1766, publiait l'épouvantail suivant : L'on apprend de Saint-Roch, près de Cap Maurska (Kamouraska), qu'il y a un loup-garou qui court les côtes sous la forme d'un mendiant qui, avec le talent de persuader ce qu'il ignore et en promettant ce qu'il ne peut tenir, à celui d'obtenir ce qu'il demande. On dit que cet animal, avec le secours de ses deux pieds de derrière, est arrivé à Québec le 17 dernier et qu'il en est reparti le 18 suivant, dans le dessein de poursuivre sa mission jusqu'à Montréal. La bête est, dit-on, dans son espèce, aussi dangereuse que celle qui parut, l'année dernière, dans le Gévaudan, en France, et dont on fit un roman intitulé : "La Bête de Gévaudan." C'est pourquoi on exhorte le public à s'en méfier comme d'un loup ravissant!

Comme on le voit, c'était sérieux! Il n'y avait dans le "reportage" aucune plaisanterie. Mais on devait, à la "Gazette", aller plus loin. Le 10 décembre de l'année suivante, elle revenait avec son histoire de loup-garou, d'après une information émanant de Kamouraska. Elle annonçait aux gens de Québec qu'un loup-garou "qui roule en cette paroisse depuis plusieurs années" et "qui a fait beaucoup de dégâts dans le district de Québec" a été, cette fois, l'objet d'une chasse sérieuse par divers animaux qu'on a lancés à la poursuite du monstre. Il avait, notamment, reçu un furieux coup de la part d'un petit animal maigre "ou qu'il est resté quelque temps retiré d'un sautier, au grand contentement du public". Mais on apprit peu après, "par le plus funeste des malheurs", que l'homme-loup n'avait pas abandonné la partie, qu'il était réapparu, plus furieux que jamais, et qu'il se livrait à un carnage terrible. Le journal

Chronique de France

par D. Harmon
de la British United Press

PARIS — (BUP) — Les bourgeois de la rive droite et les existentialistes (aux cheveux longs) de la rive gauche se pressent ces jours-ci pour voir la nouvelle pièce anticomuniste de Jean-Paul Sartre : "Les mains sales".

Toute la ville parle de cette dernière œuvre du philosophe existentialiste. C'est longtemps d'avance qu'il faut acheter ses places. L'auditoire est le mieux habillé de la ville, les manteaux de vison et la nouvelle ligne dominante partout. Il se lance dans ses applaudissements les plus nourris lorsque le héros de la pièce, Hugo, d'extrême gauche, dit que ses compagnons du parti communiste ne l'accepteront jamais réellement parmi eux, "parce que je n'ai jamais travaillé avec mes mains ou n'ai jamais eu faim".

"Les mains sales" prêche une doctrine de démocratie sociale pure. La pièce est anticomuniste, mais à New-York, on la qualifierait de rouge. Elle présente un socialisme évident, en même temps qu'elle attaque la théorie que la fin justifie les moyens.

L'action se déroule pendant la guerre, dans un pays du nom d'Ilyria, qui pourrait être n'importe quel royaume des Balkans. Le comité central communiste du pays prend la décision de faire disparaître le chef du parti, Hoederer, parce qu'il veut traiter avec le régent du pays et le chef du parti paysan, pour la formation d'un gouvernement de coalition.

Le comité choisit un ancien bourgeois, âgé de 21 ans, Hugo, dont la femme, Jessica, est très belle, pour accomplir la besogne. Hugo devient le secrétaire de Hoederer. Le jeune homme sort de porte-parole à Sartre, mais certains critiques croient que l'auteur aurait pu créer un meilleur personnage. Hugo est un idéaliste 100 pour 100, un névrosé qui, d'après ses propres mots, est entré dans le parti "pour s'oublier".

Certains spectateurs penchent du côté de Hoederer, lorsqu'il dit à Hugo, dans la grande scène de la pièce : "J'aime les hommes... vous n'aimez que les principes. Je suis prêt à conclure une entente pratique. Vous voulez faire sauter le monde".

Au premier acte, Hoederer est représenté comme un vulgaire caractère communiste de vaudeville et les sympathiques ne sont que pour Hugo. Au deuxième acte, Sartre fait très habilement porter les sympathies sur le chef communiste, bien qu'en attaquant ses doctrines. Hoederer admet qu'il a "des mains sales, tachées de sang et de faim jusqu'au coude". Mais, dit-il à Hugo, il est impossible de "gouverner avec innocence".

"Comment pouvez-vous savoir qu'un jour vous ne croirez pas que l'homme que vous avez tué avait raison?" demande Hoederer à Hugo. Au deuxième acte, en effet, le leader communiste a appris que son secrétaire a l'intention de l'assassiner.

Hugo confesse qu'il n'a plus l'intention de le faire. Hoederer lui pardonne et lui dit de conserver son poste de secrétaire.

Toutefois, la belle Jessica ("je ne connais absolument rien en politique") devient amoureuse du chef communiste. Elle se jette dans ses bras mais, juste à cet instant malheureux, Hugo revient dans la pièce. Désillusionné — il n'aime plus sa femme, mais il croit que la bonté de Hoederer n'avait que pour but de lui enlever son affection. — il abat le leader d'une balle.

Condamné à deux ans de prison pour un "crime passionnel", Hugo n'en sort que pour découvrir que l'homme qu'il a tué est maintenant considéré comme un martyr par le parti. Il semble que, au moment où le comité a ordonné l'assassinat de Hoederer, les communications avec la Russie étaient interrompues par la guerre. La nouvelle ligne de conduite est la coopération avec les rois et les chefs paysans. La personne que le parti cherche maintenant à abattre est Hugo.

Pendant ses dernières illusions, le héros sort du plateau à pas comptés et démissionne du parti.

La pièce est naturellement sous un feu constant de la part des communistes. Leur hebdomadaire littéraire,

La politique internationale

Par la British United Press

La Suisse sert d'exemple au monde continental. — Sa neutralité. — Elections cantonales d'Appenzell. — Coutumes et traditions pittoresques. — Un îlot de charité et d'espoir.

Juste au centre de l'Europe, alors que le plan Marshall entre en vigueur, se trouve un petit pays des plus intéressants, la Suisse, qui est une fédération datant de 650 ans.

Même dans un continent ravagé par la guerre, il doit y avoir un endroit, un pays ou une région qui a pu survécher. Tel est le cas de ce pays qui a réussi à maintenir sa neutralité durant deux grandes guerres et tient à la garder.

Il a aussi conservé ses coutumes démocratiques et un tel spectacle, dans un pays qui a été entouré de dictatures ou de nations armées jusqu'aux dents, invite à la réflexion. On peut trouver une excellente illustration de ce fait dans les élections cantonales d'Appenzell, un des 25 cantons qui forment la république.

Le canton a 10.000 électeurs, qui se sont réunis (eux ou leurs représentants) sur la place du marché de la ville de Trojen et ont voté à main levée. Ils observaient ainsi une tradition de 600 ans.

Le contraste avec une élection démocratique ou même communiste était évident dans le fait que chaque votant devait porter une arme : un vieux sabre ou une dague, ou même un pistolet, comme preuve qu'il était prêt à combattre pour son pays. Dans une élection démocratique, il aurait été arrêté; dans une élection communiste, il aurait pu être exécuté sur-le-champ.

De son autre main, il devait tenir une ombrelle, comme symbole de précaution. Les officiers cantonaux, plus dignes, portaient des halberdes, une arme médiévale pouvant servir d'épée ou de hache.

Lorsque les votants sont assemblés, on leur joue de la musique et on leur crie la liste des candidats. Lorsque le vote est terminé, toute l'assistance répète un serment de loyauté à la république suisse.

Telle est l'image d'un petit canton suisse. Les plus grands ont adopté le vote secret. Mais aux populations de ces cantons la menace du communisme, si réelle pour les voisins de la Suisse, semble éloignée, à cause justement de leur foi inébranlable en la démocratie. Pour la Suisse intelligente, le communisme est une pratique orientale.

Les fonds du plan Marshall n'atteindront pas la Suisse dès la première année, mais ils afflueront tout autour. Par exemple, du premier montant de \$5.300.000.000 voté par les Etats-Unis la Scandinavie va recevoir \$202.900.000; la part de la Grande-Bretagne sera de \$1.438.200.000; celle de la France de \$1.130.800.000. Les pays du Benelux (Belgique, Hollande et Luxembourg) obtiendront \$895.100.000; l'Allemagne Occidentale et l'Autriche, \$735.000.000; l'Italie, \$703.600.000, et la Grèce et la Turquie, \$116.400.000.

Vue de premier plan de Windlesham (Surrey)

par Elizabeth Richmond

Où la princesse Elizabeth et le duc d'Edimbourg passent leurs fins de semaine.

La princesse Elizabeth et le duc d'Edimbourg ont loué Windlesham Moor, dans le comté de Surrey (Angleterre), pour y passer leurs fins de semaine. De dimensions assez modestes, couverte de lierre, cette maison est située non loin de la ville de Sunningdale qui se trouve dans le comté avoisinant du Berkshire, renommé pour ses beaux terrains de golf.

Windlesham même occupe l'angle nord-est du Surrey. C'est un petit village tranquille, mais l'église y recèle un trésor particulier, c'est-à-dire un exemplaire enchaîné d'un livre rare, qu'écrivit au 16e siècle l'évêque Jewel. Ce livre, intitulé "Jewel's Apology", est conservé dans une boîte curieuse confectionnée par un villageois à l'aide de deux pièces de bois provenant d'un vieil if puissant abattu au cours d'un orage, il y a un demi-siècle.

Surrey, comté méridional, s'enorgueillit de maints genres de paysages. Windlesham s'élève au milieu des bruyères et des pins. L'été, la campagne y est haute en couleurs, car les rhododendrons mauves, blancs et roses y croissent en abondance dans presque chaque jardin. Tout près de Windlesham, se trouve le grand manoir de Gagshot qui, pendant nombre d'années, a été l'habitation de l'arri-

"Lettres françaises", se montre furieux de voir que Sartre représente les membres du parti comme "un groupe de bandits de Chicago". Il parle des porte-paroles de Sartre, Hugo et Jessica, comme "de purs timbrés existentialistes".

La pièce restera quand même longtemps à l'affiche.

Le rôle de Hoederer est joué brillamment par André Luguet; celui de son assassin, par François Perrier.

terminait en écrivant : "Défiez-vous donc tous des ruses de cette maligne bête et prenez bien garde de tomber jamais entre ses paltes".

On était de plus en plus sérieux. C'était bien un loup-garou, pas d'erreur! Aujourd'hui, cet être fantastique prendrait sûrement la forme d'un dangereux malfaiteur en quête de mauvais coups à la poursuite duquel on lancerait la Sûreté Provinciale ou la Gendarmerie.

FROISSARD.

Au port de Rimouski



Il n'y a même que quelques mois, l'Allemagne occidentale ne devait recevoir aucune aide en vertu de ce plan, mais la pression exercée sur l'Europe par la Russie soviétique a certainement provoqué le changement d'attitude de Washington. La Russie a, depuis les débuts, lutté contre l'application du plan Marshall dans toute l'Europe.

Lors de la conférence de Potsdam, la Russie avait obtenu le contrôle de l'Allemagne; une partie de ce pays vaincu fut aussi remise à la Pologne qui, à son tour, se donna un gouvernement sous l'hégémonie de Moscou. Cela laissa l'Allemagne, qui avait déjà été une sorte de grenier économique de l'Europe, divisée en sections économiques : la partie orientale produisant des vivres et appartenait à la Russie; la partie occidentale produisant du charbon et était industrialisée, sous la dépendance de trois puissances occidentales, l'Angleterre, les Etats-Unis et la France.

Mais toute l'économie allemande a été désorganisée parce que les surplus de vivres qui passaient habituellement de l'Allemagne orientale en Allemagne occidentale ont été détournés et sont maintenant dirigés vers la Russie. Cela force l'Allemagne occidentale à dépendre dans 5 pour 100 des cas des importations pour ces vivres.

Les puissances ont aussi établi un contrôle sur l'Autriche, mais la Russie soviétique se sert aujourd'hui de prétexte futile pour tenter de mettre un terme à ce système de gouvernement ou d'administration et semble décidé à faire partir les alliés de Berlin et de Vienne.

Comme les frontières sont actuellement établies, la Suisse est encore loin du rideau de fer. C'est-à-dire, elle est à quelques centaines de milles.

Et les Suisses disent que, plus les relations deviennent tendues entre l'Ouest et la Russie soviétique, plus la neutralité devient essentielle, afin d'être, dans l'éventualité d'une troisième grande guerre, comme un îlot de charité et d'espoir.

Entre temps, la Suisse est devenue la source des rapports impartiaux sur la stabilité économique se rétablissant en Europe. En cela, la Suisse sert d'exemple au monde continental, ayant augmenté les salaires au point que le pouvoir d'achat est meilleur qu'avant la guerre; les affaires sont florissantes et suivent l'exemple du Canada et des Etats-Unis, en étant libres de toute régie.

Les Suisses croient que leur économie est aujourd'hui la plus stable en Europe. Le Canada peut applaudir à ce fait, parce que la petite république européenne peut devenir le noyau économique des 16 nations qui tendront à atteindre leur stabilité économique grâce au plan Marshall.

La Suisse, petit pays de montagnes, et le Canada ont entre eux un commerce annuel de \$5.000.000 à \$6.000.000. Bien qu'elle soit géographiquement petite, la Suisse a une population de 2.415.000 âmes, dont 41 pour 100 de Catholiques, 47 pour 100 de Protestants, et le reste d'autres dénominations religieuses, ce qui forme un parallèle avec la population du Canada.

Ces 2.415.000 personnes vivent dans un territoire de 15.950 milles carrés, alors que la grandeur du Canada est d'environ 3.500.000 milles carrés.

Contestation judiciaire du Referendum tenu à Mont-Joli en avril

Une action en contestation de referendum a été prise au Palais de Justice de Rimouski, le 30 avril, par M. Antoine Larivière, de Mont-Joli. On se souvient qu'un referendum fut tenu à Mont-Joli les 8 et 9 avril pour abolir ou maintenir le régime de prohibition (qui existe depuis 40 ans à Mont-Joli) et que le résultat du vote fut de 330 contre 278, soit une majorité de 52 voix en faveur du règlement qui prohibe la vente des boissons alcooliques.

Par la suite, le 20 avril, un décompte judiciaire réclamé par l'un des membres du conseil municipal de Mont-Joli, M. Boucher, eut lieu au Palais de Justice de Rimouski, sous la présidence de l'hon. juge Wilfrid Girouard, décompte qui réduisit à 45 voix la majorité prohibitionniste de 52 qu'elle était d'abord.

Erna Sack à Rimouski

Erna Sack, la célèbre cantatrice allemande "adultée par tous les auditoires mondiaux", a donné un récital incomparable le 29 avril en notre ville. Cette pure merveille, devant laquelle les critiques les plus inflexibles s'inclinent tous avec admiration, n'a pas manqué, comme partout — dans les pays de l'ancien et du nouveau monde — où elle a passé, d'enchanter jusqu'au maximum du ravissement, par la magie de sa voix d'or et son art raffiné, la foule dense et enthousiaste qui se pressait jeudi soir pour l'entendre dans la vaste salle des fêtes, au Séminaire. Outre les pièces inscrites au programme, la diva, qu'accompagnait au piano Gilbert Hill, répondit généreusement aux nombreux rappels qui s'exprimèrent emphatiquement par les applaudissements frénétiques de l'assistance. Des fleurs lui furent présentées, au nom de ses admirateurs, par Mlle Estelle Ouellet. Il y eut, après le récital, à l'hôtel Georges VI, une réception, à laquelle l'illustre cantatrice fit une brève et gracieuse apparition; elle se montra très touchée du magnifique accueil que lui avait fait la population de Rimouski.

En page 3

La liste des nombreuses requêtes présentées à la Régie des Transports, qui siège de nouveau à Rimouski, cette semaine.

Première assemblée des créanciers

Mardi matin, eut lieu, au Palais de Justice de Rimouski, la première assemblée des créanciers de la Cie de Meubles du Golfe, Ltée, en faillite, au bureau du séquestre officiel, Me Lucien Sasseville. Le gardien provisoire M. Henri-A. Martin a été nommé syndic et Me Paul-Emile Gagnon, C.R., conseiller juridique. Cinq inspecteurs furent aussi nommés : MM. Ernest Poitras, gérant de la Banque Canadienne Nationale, de Rimouski, Henri Jacob, Norman Gendreau, Léon Proulx, de Rimouski, et Henri Duval, de Trois-Pistoles. A l'issue de cette réunion, une autre assemblée fut tenue au bureau du syndic M. Martin. Plusieurs décisions furent prises, entre autres que le syndic continue les opérations de la manufacture pour terminer les meubles inachevés et vendre les meubles fabriqués, etc.

Organisation régionale de la souscription pour l'Université Laval

Visite de Mgr Vandry à Rimouski

Mgr Ferdinand Vandry, recteur de l'Université Laval, a rencontré mercredi soir, un groupe d'anciens élèves de cette institution et d'hommes d'affaires de Rimouski et de Mont-Joli, en vue d'organiser dans notre région la souscription qui doit se faire partout dans la province au bénéfice de l'Université Laval. La réunion eut lieu au Séminaire dans la salle de lecture.

Mgr Vandry exposa à ses auditeurs la raison et le but de la souscription. Un comité fut constitué pour la ville de Rimouski et un comité pour la ville de Mont-Joli. Le comité de Rimouski sera composé de Me Gérard Simard, c.r., nommé président, du maire de Rimouski, des présidents des chambres de commerce senior et junior, avec faculté de s'adjoindre d'autres membres. Le secrétaire en sera Me Gilles Gagnon. Le comité de Mont-Joli a pour président Me Joseph Dubé, notaire, qui désignera les autres membres de ce comité. L'objectif de la souscription est (Suite en dernière page)

Les prix distribués, le 24 avril, à l'Ecole d'Agriculture de Rimouski

Prix spéciaux

PRIX D'HONNEUR: Médaille de bronze offerte par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, le major général sir Eugène Fliset, à l'élève de deuxième année qui s'est classé premier dans ses deux années d'étude, mérité par Denis St-Laurent.

PRIX D'HONNEUR: offert par Mgr Georges Dionne, supérieur du Séminaire de Rimouski, à l'élève qui a obtenu le premier prix d'excellence en première année, mérité par Jean-Yves Dubé.

PRIX DE CINQ DOLLARS: offert par M. l'abbé Alphonse Sirols, directeur de l'Ecole d'Agriculture, à l'élève qui s'est classé premier aux examens du diplôme en capacité agricole, et mérité par Denis St-Laurent.

PRIX DE CINQ DOLLARS: offert par M. Alfred Dubé, député de Rimouski à la Législature, aux élèves qui se sont distingués dans l'étude de l'industrie animale, mérité par Pierre-Paul Gagné, élève de 1ère année, et Julien Belzile, élève de 2e année.

PRIX D'HONNEUR: offert par l'honorable Adolphe Gauthier, chef de l'Opposition, à l'élève de deuxième année qui s'est distingué dans l'étude de l'appréciation du bétail, mérité par Charles-Eugène Tremblay.

PRIX DE CINQ DOLLARS: présenté par l'abbé Omer D'Amours, B.S.A., ancien professeur à l'Ecole d'Agriculture et curé de Sainte-Odile-sur-Rimouski, à l'élève qui s'est distingué dans l'étude de la zootechnie du cheval, mérité par Georges-Etienne Saint-Pierre.

PLANCHES EN COULEURS: offertes par la Société des Éleveurs de Bovins canadiens aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la vache laitière, mérités par Lionel Ouellet, Denis Saint-Laurent, Benoît Gagnon, Charles-Eugène Tremblay, Fernand Bélanger, Benoît Roy, Julien Belzile.

L'Association Forestière Québécoise et le Bureau de Renseignements forestiers présentent aux élèves qui se sont classés premiers à l'examen de sylvikulture les prix suivants: 1er. — Un abonnement à la "Forêt Québécoise", mérité par Denis St-Laurent.

2. — Une collection de la "Forêt Québécoise", mérité par Lionel Ouellet.

3e. — Une série de brochures, méritée par Jean-Guy Gagné.

PRIX DE CINQ DOLLARS: offert par M. Jos-D. Michaud, professeur à l'Ecole d'Agriculture, aux élèves qui ont obtenu le plus de succès dans l'étude de l'industrie animale, mérité par Denis St-Laurent, élève de 2e année, Pierre-Paul Gagné, élève de 1ère année.

Prix de TROIS DOLLARS: présenté par M. Paul-Emile Côté, B.S.A., propagandiste fédéral en industrie animale, à un élève de deuxième année qui s'est distingué dans l'étude de l'appréciation du bétail, mérité par Georges-Henri St-Amand.

Volumes offerts par M. Lucien Roy, B.S.A., professeur à l'Ecole d'Agriculture, aux élèves qui ont obtenu le plus de succès dans l'étude de la grande culture, et mérités par Denis St-Laurent, Jean-Paul Roy, Lionel Ouellet, Chs-Eugène Tremblay, Cyrille Lauzier et Paul-Germain Morin.

PRIX DE VINGT-CINQ DOLLARS: présenté par M. Norbert Ouellet à l'élève qui a obtenu le deuxième prix d'excellence en deuxième année et mérité par Lionel Ouellet.

Volumes offerts par M. l'abbé Alcide Côté, professeur à l'Ecole d'Agriculture, aux élèves qui ont manifesté beaucoup d'application aux travaux pratiques et mérités par Valois Dionne, Rosario St-Laurent, Michel Coulombe, Cyrille Lantagne et Jean-Claude Blanchet.

Volumes présentés par M. l'abbé Jean-Baptiste Caron, professeur à l'Ecole d'Agriculture, aux élèves de première année qui se sont classés premiers dans l'étude de la botanique, de la chimie et de l'apiculture, mérités par Valois Dionne, Cyrille Lauzier, Jean-Yves Dubé, Clément Tremblay, Pierre-Paul Gagné.

PRIX DE CINQ DOLLARS: offert par M. Odilon Guilmet, chef de l'industrie bovine, aux élèves qui ont donné le plus de satisfaction dans les travaux aux poulaiers et mérité par Benoît Gagnon et Jean-Yves Dubé.

PRIX DE CINQ DOLLARS: présenté par M. J.-E. Poltras, gérant de la Banque Canadienne Nationale à Rimouski, pour application à l'étude de l'arithmétique, mérité par Julien Brissou et Jacquelin Carré.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage, professeur à l'Ecole d'Agriculture, aux élèves qui se sont classés premiers dans l'étude de l'horticulture et de l'arboriculture et mérités par Paul-Germain Morin et Jean-Yves Dubé.

Volumes offerts par l'abbé Alcide Côté, professeur à l'Ecole d'Agriculture, pour application au travail et mérité par Jean-Paul Roy.

PRIX DE CINQUANTE DOLLARS: présenté par M. Étienne Roy, à l'élève de deuxième année

qui s'est classé premier dans l'étude des pâturages et des céréales et mérité par Jean-Paul Roy.

PRIX DE CINQUANTE DOLLARS: offert par M. et Mme Édouard Gagnon à l'élève de deuxième année qui s'est classé premier dans l'étude de l'arithmétique et mérité par Georges-Henri Gagnon.

PRIX DE VINGT-CINQ DOLLARS: présenté par M. Ferdinand Côté pour succès obtenu dans l'étude de la zootechnie générale et mérité par Daniel Côté.

Volumes offerts par M. Jean-Charles Magnan, directeur du service de l'enseignement agricole, aux élèves qui ont manifesté beaucoup d'application au travail et mérités par Louis-Philippe Desjardins, Jean-Claude Blanchet, Borromée Charest, Aurélien Côté, Léon-Paul Duchesne, Léopold Jean, Adéodat Lavoie, Marc-André Martin, Dorien Ouellet, Rosario St-Laurent.

Volumes offerts par l'abbé Alcide Côté, professeur à l'Ecole, à l'élève qui s'est distingué par son application à l'étude du français et mérité par Marie-Louis Perron.

PRIX DE DIX DOLLARS: offert par le Ministère de l'Agriculture de la province de Québec pour l'achat de volumes destinés aux élèves de deuxième année qui ont manifesté beaucoup d'application au travail et mérité par Georges St-Pierre, Guy Côté, Gabriel Dion, Phyllas Verreault, Jean-Claude Caron, Armand Sirols et Fernand Bélanger.

PRIX DE DIX DOLLARS: présenté par M. Jean-Marie Gagnon pour succès obtenu dans l'étude du catéchisme et mérité par Georges-Henri Gagnon.

PRIX DE CINQUANTE DOLLARS: offert par M. Étienne Roy pour succès obtenu dans l'étude de la construction rurale et mérité par Benoît Roy.

Volumes offerts par l'abbé Alcide Côté, professeur à l'Ecole, à l'élève qui s'est distingué par sa bonne diction et mérité par Clément Tremblay.

Volumes offerts par l'abbé Jean-Baptiste Caron, professeur à l'Ecole, aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de l'agriculture et de la construction rurale, mérités par Denis St-Laurent, Chs-Eugène Tremblay et Lionel Ouellet.

Volumes offerts par l'abbé Alcide Côté, professeur à l'Ecole, pour succès obtenu dans l'étude des cultures sarclées et mérité par Benoît Gagnon.

PRIX DE CINQ DOLLARS: présenté par M. Omer Bélanger, gérant de la Coopérative Fédérée à Rimouski pour succès obtenu dans l'étude de la comptabilité agricole et mérité par Denis St-Laurent et Julien Belzile.

PRIX DE TROIS DOLLARS: offert par Mlle Jeannine Gagnon à l'élève de deuxième année qui s'est distingué par son application à l'étude du catéchisme et mérité par Georges-Henri Gagnon.

PRIX DE DEUX DOLLARS: présenté par M. Sylvio Martin, instructeur agricole, pour succès obtenu dans l'étude de la zootechnie du mouton et mérité par Julien Brissou.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

Volumes offerts par l'abbé Ernest Lepage aux élèves de deuxième année qui se sont classés premiers dans l'étude de la langue française et de l'arithmétique et mérités par Denis St-Laurent et Geo-Henri Gagnon.

culture et mérité par Valois Dionne. **PRIX DE CINQ DOLLARS:** présenté par M. le chanoine Alphonse Fortin, professeur au Séminaire, pour succès obtenu dans l'étude de l'horticulture et mérité par Michel Coulombe.

Volumes offerts par l'abbé Alcide Côté, professeur à l'Ecole, à l'élève qui s'est distingué par son bon langage et mérité par Daniel Côté.

Volumes offerts par l'abbé Gabriel Langlois, professeur à l'Ecole, aux élèves qui se sont classés premiers dans l'étude d'arithmétique, en première année, et mérités par Paul-Germain Morin, Pierre-Paul Gagné, Clément Tremblay.

Volumes offerts par M. Laurent Lévesque, ancien élève, pour application aux travaux pratiques et mérités par Daniel Côté.

Volumes offerts par l'abbé Fortunat Gagnon, directeur spirituel au Séminaire, pour application aux travaux pratiques et mérités par Benoît Roy.

Prix offerts par l'Ecole d'Agriculture aux élèves qui se sont le plus dévoués au service du culte, mérité par Georges-Etienne St-Pierre et Daniel Côté.

Volumes présentés par l'abbé Alcide Côté pour application aux travaux de menuiserie, mérité par Benoît Roy.

PRIX DE CINQ DOLLARS: offert par M. Arthur Raymond, agent de la compagnie Massey-Harris, pour succès obtenu dans l'étude de l'arithmétique et mérité par Paulin Gagné et Jean-Baptiste Morin.

Volumes offerts par M. le chanoine Alphonse Fortin, professeur au Séminaire, pour succès obtenu dans l'étude de l'apiculture et mérité par Michel Coulombe.

PRIX DE CINQ DOLLARS: présenté par l'abbé Joseph Gauvin, ancien directeur de l'Ecole et curé de St-Jean-de-Dieu, à l'élève qui s'est distingué par son application aux études et mérité par Daniel Côté.

Volumes offerts par l'abbé Donat Crousset, préfet des études au Séminaire, pour application au travail et mérité par Benoît Roy.

Volumes offerts par l'abbé Fortunat Gagnon, directeur spirituel au Séminaire, pour application aux travaux pratiques et mérité par Jean-Paul Roy.

PRIX DE DEUX DOLLARS: présenté par M. l'abbé André-Albert Gauvin, professeur au Séminaire, pour succès obtenu dans l'étude de la langue française et mérité par Daniel Côté.

Volumes offerts par l'abbé Eustache Santerre, ancien curé de St-Arsène, à l'élève qui s'est distingué par son dévouement aux œuvres de bien commun durant son séjour à l'Ecole et mérité par Lionel Ouellet.

Volumes offerts par l'abbé Gérard Plourde, professeur au Séminaire, pour succès obtenu en grande culture et mérité par Jean-Paul Roy.

Volumes offerts par M. Saturnin Langlais, B.S.A., inspecteur de beurrierie, pour succès obtenu à l'examen du lait et mérité par Charles-Eugène Tremblay et Jean-Claude Caron.

Volumes présentés par M. Paul Hubert, inspecteur d'école, pour succès obtenu dans l'étude de la langue française et mérités par Jean-Guy Gagné et Emilien Tardif.

Volumes offerts par l'abbé Georges Beaulieu, professeur au Séminaire, pour succès obtenu dans l'étude du catéchisme mérité par Julien Belzile.

Volumes offerts par l'abbé Raoul Thibault, directeur des élèves au Séminaire, pour succès obtenu dans l'étude du vocabulaire français et mérité par Léopold Jean.

Volumes présentés par M. Ovide Lévesque, ancien élève de l'Ecole, pour succès obtenu dans l'étude de la culture des pommes de terre et mérité par Benoît Roy.

Volumes présentés par M. l'abbé Gabriel Langlois, professeur à l'Ecole, aux élèves qui se sont distingués par leur bon esprit au jeu et mérité par Gilles Marin et Roland Martin.

Volumes offerts par l'abbé Raoul Thibault, directeur des élèves au Séminaire, à l'élève qui s'est distingué par sa bonne conduite et mérité par Aurélien Côté.

Volumes offerts par M. Arthur Raymond, président diocésain des cercles Lacordaire, aux élèves qui se sont montrés zélés pour ce mouvement durant leur séjour à l'Ecole et mérités par Marcelin Ruess et Gabriel Dion.

Volumes présentés par M. Arthur Rioux, agronome du district de Rimouski, à l'élève qui s'est classé premier dans l'étude des façons culturales et mérités par Pierre-Paul Gagné.

Cahiers de chant offerts par l'abbé Ernest Lepage, professeur à l'Ecole, aux élèves qui se sont le plus distingués, dans l'étude du chant et mérités par Lionel Ouellet, Daniel Côté, René-Jean Roy, Fernand Bélanger, Pierre-Paul Gagné et André-Albert Voyer.

Abonnements à la revue ENSEMBLE offerts par les Fédérations de l'U.C.C. de Rimouski-Est et de Rimouski-Ouest aux élèves qui ont le plus contribué au succès des équipes d'étude, mérités par Lionel Ouellet, Julien Brissou, Daniel Côté, Georges-Henri St-Amand, Georges-Henri Gagnon, Denis St-Laurent, Paul-Germain Morin, Charles-Eugène Tremblay et Marie-Louis Perron.

Volumes présentés par le Service de l'Enseignement Agricole du Ministère de l'Agriculture aux élèves finissants, mérités par Denis St-Laurent, Lionel Ouellet, Chs-Eugène Tremblay, Jean-Paul Roy, Julien Belzile, Daniel Côté, Benoît Gagnon, Geo-Henri Gagnon, Armand Sirols, Georges-Henri St-Amand, Julien Brissou, Fernand Bélanger, Benoît Roy, Gabriel Dion, Guy Côté, Jean-Guy Gagné, Emilien Tardif, Georges-Etienne St-Pierre, Phyllas Verreault, Benoît Gauvin, Jean-Claude Caron, René-Jean Roy.

PRIX DE TROIS DOLLARS: offert par l'abbé Ernest Lepage pour succès obtenu dans l'étude des Amendements et mérité par Zénon Lepage.

Activité de notre Société Saint-Jean-Baptiste

Du nouveau

A l'hôtel de ville, le 28 avril, avait lieu une assemblée du conseil de la société St-Jean-Baptiste de Rimouski, sous la présidence de M. Gaston Bélanger. Personnes présentes: Mme Victor Rousseau, présidente de la société Sainte-Jeanne d'Arc, Mme Gérard Dancause, le révérend Frère Elol accompagné de MM. Origène Dion, Claude Pearson et Laurent Desjardins, respectivement vice-président et secrétaire de la société Saint-Jean-Baptiste juvénile des Frères du Sacré-Coeur; MM. Richard Joly, Eliud Pelletier, Charles Lever, Jean-Baptiste Desjardins et Charles-Alphonse Beaulieu.

Après la prière d'usage, le président dit quelques mots fort à propos, puis donna la parole à M. Charles Lever, président de la diocésaine, qui parla d'un grand congrès devant avoir lieu les 22 et 23 mai prochains, à Trois-Rivières. Ce ralliement auquel prendront part toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province aura une importance considérable et s'avérera riche en résultats pratiques, aussi bien au point de vue patriotique que culturel, si on en juge par la qualité et le nombre des orateurs invités à y prendre la parole. C'est pourquoi M. Lever recommanda d'y envoyer une forte délégation, et des dames aussi bien que des hommes, car on s'attend à ce que celles-ci assistent en grand nombre à ce congrès, qui prendra de ce fait une tournure plus gaie, plus genre canadien-français, et c'est fort bien d'y avoir pensé.

Immédiatement après ces renseignements de M. Lever, touchant le congrès de Trois-Rivières, le président et Me Charles-Alphonse Beaulieu parlèrent tout de suite de s'y rendre. Influence due, in due? ... On ne sait pas. Toutefois, vu qu'il n'est pas bon que l'homme soit seul, nul doute que ces messieurs qui, jusqu'à présent, ont si bien su se garer contre la déprimante solitude sauront prendre le moyen agréable et si connu de s'en préserver si, comme on le souhaite pour le bien de notre société, ils font le voyage.

Et l'on arrêta ensuite le programme de la fête du 24 juin: messe le matin, parade de char allégoriques à dix heures de l'après-midi, après-midi libre dominant occasion de profiter d'amusements aux terrains de jeux de Saint-Robert, courtes causeries d'un orateur distingué et soirée récréative donnée par le cercle Sainte-Jeanne-d'Arc à l'Auditorium du Séminaire, et surtout fête à la maison: petits cadeaux à la maman, décoration à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, un bouquet sur la table, un petit extra dans le menu, habits de fête, un petit quelque chose à la boutonnière. Voyez-vous le tableau là? Et vous pouvez faire bien mieux que cela encore en y pensant un peu à l'avance. D'ailleurs, on en parlera à la radio quelques jours avant la fête.

Pour le dessert, le président annonça qu'il lancera le prêt d'étudiants afin de venir en aide aux étudiants dont les ressources financières sont insuffisantes pour parfaire leurs études, et promet un généreux don comme première mise de fonds. Le projet et la générosité, comme on le pense bien, furent tous deux très bien accueillis par l'assistance. Battant le fer tandis qu'il était chaud, un des avocats qu'il y avait parmi nous traça la marche à suivre afin de créer un organisme pour administrer le prêt d'honneur de la société Saint-Jean-Baptiste de Rimouski, tout comme s'il avait eu à l'avance, dans la tête, tout le projet. Pensez-vous que cela ne marche pas rondement? Il ne nous reste plus qu'à prier le bon Dieu pour que cette belle initiative réussisse, et nous aurons la plus belle organisation de bienfaisance qu'aucune société ait mise à la disposition de nos jeunes gens jusqu'à nos jours.

Je n'ai pas tout dit, mais il faut bien que je termine. A 10 heures, nous nous séparâmes contents de notre soirée. Je vous assure qu'on ne s'ennuie pas à nos réunions du conseil de la société Saint-Jean-Baptiste. Aux prochaines élections, faites-vous nommer directeur (ordinairement personne ne veut de cette charge) et vous verrez!

(Communication du secrétaire, M. Joseph Beaulieu)

Sentences du Magistrat de District

(Semaine du 26 avril au 1er mai)

Un résident de Lac-au-Saumon, pour avoir voyagé sur le C.N.R. sans payer son passage, a été condamné à payer \$5.00 d'amende et les frais.

Deux passagers du C.N.R., l'un de Bathurst, l'autre de Dartmouth, accusés d'avoir été trouvés en état d'ivresse, ont été condamnés le premier à \$20.00 d'amende et le second à \$5.00 et aux frais.

Deux résidents de Campbellton, pour avoir troublé la paix, ont été condamnés l'un à \$10.00 d'amende, et l'autre, un récidiviste, à \$20.00 d'amende et aux frais. Sans argent, ils sont en prison, le premier pour 15 jours et le second pour 20 jours.

Deux autres prévenus, l'un de Rimouski et l'autre de St-Narcisse, pour ivresse, ont été condamnés à payer chacun \$10.00 d'amende et les frais.

Un propriétaire de véhicule automobile, accusé d'avoir conduit sa machine d'une façon dangereuse pour le public, a été condamné à payer \$50.00 d'amende et les frais.

DECES

A Baie-Comeau, le 2 mai, à l'âge de 56 ans, M. Alexandre Gauthier, époux de Rose Imbeault. La dépouille mortelle a été transportée à Matane, où auront lieu les funérailles. Au défunt survivent son épouse, deux fils et quatre filles: MM. Ovide et Raoul Gauthier, Mme Antoine Lévesque, Mme Laurent Forbes (Marguerite), de Matane, Mme Louis-Philippe Lavoie, de St-Uric, et Mlle Gloria Gauthier, de Matane. Il était le frère de MM. André et Alphonse Gauthier, de Matane, Nazaire et David Gauthier, de St-Félicite.

A St-Uric, le 4 mai, à l'âge de 62 ans, Mme Philippe Tremblay (Marie-Louise Lamarre). Elle était la mère de MM. Lionel, Rosaire, Louis-Philippe, de St-Uric, Adrien, de Val-Brillant, Mme Antoine Roy, Mme Gérard Bernier, de St-Léandre, Mlle Gloria Tremblay, de St-Uric.

A St-Clément, à l'âge de 84 ans, le 3 mai, M. Vincent Tremblay, veuf de Cécilie Rioux. Il était le père de M. Alphonse Tremblay.

A Lac-au-Saumon, le 29 avril, à l'âge de 84 ans, Mme Ve Louis Desrosiers (Rose-de-Lima Charest), de St-Gabriel.

A Rimouski, le 29 avril, à l'âge de 13 ans, Réjeanne, fille de M. et Mme Jean Lavoie, du rang Beau-séjour de Ste-Odile-sur-Rimouski. Outre ses parents, trois sœurs et trois frères lui survivent: Yolande, Lorraine, Nicole, René, Jean-Roch et Louis-Marie Lavoie.

A Mont-Joli, le 1er mai, à l'âge de 19 ans, M. Marc Gagné, fils de M. et Mme Albert Gagné (Mathilde Proulx), de Ste-Blandine. Plusieurs frères et sœurs lui survivent, entre autres Mme Omer Lepage, Cécile, Madeleine, Julienne, Wellie, Maurice, Théodore, Michel et Raoul Gagné.

A Ste-Odile, à l'âge de 3 mois, René, enfant de M. et Mme Albert Parent (Anita Rousseau).

A St-Damase, le 30 avril, à l'âge de 55 ans, Mme Napoléon Ouellet (Jeanne Ferguson).

A Rivière-Blanche, le 29 avril, à l'âge de 72 ans, M. Joseph Pelletier, époux d'Eugénie Raymond.



Je n'ai pas tout dit, mais il faut bien que je termine. A 10 heures, nous nous séparâmes contents de notre soirée. Je vous assure qu'on ne s'ennuie pas à nos réunions du conseil de la société Saint-Jean-Baptiste. Aux prochaines élections, faites-vous nommer directeur (ordinairement personne ne veut de cette charge) et vous verrez!

(Communication du secrétaire, M. Joseph Beaulieu)

de l'Enseignement Agricole du Ministère de l'Agriculture aux élèves finissants, mérités par Denis St-Laurent, Lionel Ouellet, Chs-Eugène Tremblay, Jean-Paul Roy, Julien Belzile, Daniel Côté, Benoît Gagnon, Geo-Henri Gagnon, Armand Sirols, Georges-Henri St-Amand, Julien Brissou, Fernand Bélanger, Benoît Roy, Gabriel Dion, Guy Côté, Jean-Guy Gagné, Emilien Tardif, Georges-Etienne St-Pierre, Phyllas Verreault, Benoît Gauvin, Jean-Claude Caron, René-Jean Roy.

PRIX DE TROIS DOLLARS: offert par l'abbé Ernest Lepage pour succès obtenu dans l'étude des Amendements et mérité par Zénon Lepage.

Marchands détaillants

MONT-JOLI. — Les Marchands

Détaillants de Mont-Joli se sont donné un nouveau conseil d'administration lors de leur assemblée annuelle qui fut tenue le 22 avril. L'élection était présidée par M. Albert Garon, organisateur provincial de l'Association, tandis que M. Lorenzo Blanchard, coordinateur des services, agissait comme secrétaire. M. Ambroise Dufour a été élu président de la section de Mont-Joli; M. Léon Richard, vice-président, et M. Conrad Coulombe, deuxième vice-président; Mlle Cécile Lévesque, secrétaire, et M. Louis-Philippe Caron, trésorier. Les autres membres du conseil d'administration sont MM. L.-P. De Champlain, P.-A. Beaulieu, Roméo Hudon, J.-O. Gendron, Médard Desrosiers, Adéodat Fournier, Marie-Antoine Lévesque, C.-B. Beaudet, J.-Antonio Lévesque et Napoléon Emond.

Merci à toutes les personnes qui ont aidé et collaboré au succès de l'Oeuvre de bienfaisance qu'est La Société canadienne de la Croix Rouge. La section de Rimouski reprendra ses activités à l'automne et la date sera annoncée dans les journaux.

LA DIRECTION.

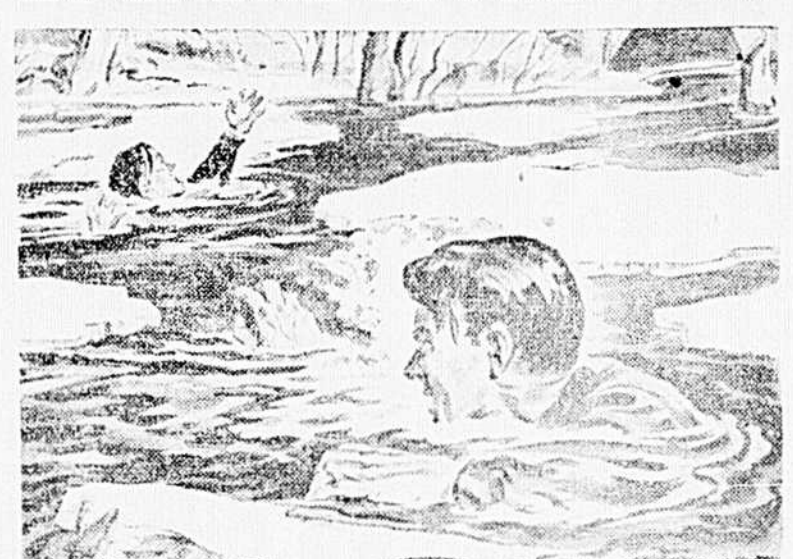
Travaux rapportables d'ici au 15 mai

Le Comité du Travail de la Société Canadienne de la Croix Rouge, de Montréal, demande un rappel du travail annuel, confectionné par ses sections pour le 15 mai prochain. Le Comité de Rimouski prie donc toutes les dames et jeunes filles ayant en leur possession des travaux de couture ou de laine, qui sont terminés, de bien vouloir les rapporter d'ici à cette date, soit à l'hôtel de ville aux soins de M. Banville, soit chez la Présidente du comité du travail, Mme Léo Doyon, 240, rue St-Germain.

Merci à toutes les personnes qui ont aidé et collaboré au succès de l'Oeuvre de bienfaisance qu'est La Société canadienne de la Croix Rouge. La section de Rimouski reprendra ses activités à l'automne et la date sera annoncée dans les journaux.

LA DIRECTION.

A la nage, un boucher sauve un enfant ET GAGNE LE PRIX DOW



LAURENT TRÉPANIÉ, DE ST-EUSTACHE, QUÉ., plonge au secours d'un bambin de 7 ans

Maurice Champagne, âgé de 7 ans, et ses camarades jouaient avec une vieille voiturette de bébé. Arrivés sur le pont qui enjambe la Petite Rivière, à St-Eustache, une discussion s'élève pour savoir qui pousserait la voiturette. Au cours de la bousculade qui s'ensuit, Maurice perd l'équilibre et tombe à l'eau. Il disparaît, puis remonte à la surface, se débattant désespérément au milieu des glaces flottantes.

Laurent Trépanier, en train de faire ses livraisons, juge la situation d'un coup d'œil. Sautant à bas de son camion, il court vers la rive et plonge résolument dans la rivière, profonde de 20 pieds. Après avoir nagé dans l'eau glacée, il atteint le garçonnet, l'empoigne, et le ramène, toujours à la nage, vers la rive. Dans son camion, il conduit ensuite l'enfant chez ses parents, où le médecin le traite pour choc et refroidissement.

Le geste de cet homme qui a sauvé la vie d'un jeune Canadien, témoigne à la fois de son courage, de sa présence d'esprit et de son abnégation. Aussi nous sommes heureux de rendre hommage à Laurent Trépanier, de St-Eustache, en lui décernant le Prix Dow.

LE PRIX DOW est une citation faite aux actes de courage extraordinaire et se présente sous la forme tangible d'une Obligation d'Épargne du Canada de \$100. Le Comité du Prix Dow, composé des éditeurs des quotidiens importants du Canada, accorde les prix d'héroïsme.

SYNTONISEZ L'ÉMISSION DU PRIX DOW LUNDI—8h.30



Le culte des ancêtres

Un écrivain français, Evariste Thevenin, a écrit quelque part: "N'avons-nous pas une famille? Où est son histoire? Interrogez le premier d'entre nous; c'est à peine s'il a conservé dans sa mémoire quelque vague souvenir de son grand-père. Ne le questionnez pas sur son bisaïeul, il n'a jamais pensé que son aïeul eut un père et votre demande l'étonnerait fort."

Prise à la lettre, cette observation est vraie. Mais on peut heureusement de moins en moins lui trouver d'application, car elle est moins d'actualité aujourd'hui qu'autrefois. Il faut reconnaître que le goût des recherches généalogiques tend à se propager chez nous. Il est même plus répandu qu'on semble généralement le penser. Il y a dans nos bibliothèques une liste remarquable de volumes traitant de matières généalogiques, liste pleine d'intérêt pour ceux qui s'occupent de la bibliographie ou de l'histoire du Canada. La science de la généalogie, pour s'être implantée relativement tard au Canada français, n'y fait pas moins des progrès appréciables. Il y a donc réveil de ce côté et les amateurs de travaux généalogiques ne sont plus considérés comme des êtres bizarres, un peu semblables aux chercheurs de trésors imaginaires. Il ne faudrait pas croire, surtout, que c'est pour la gloire ou pour flatter la vanité de grands du jour que les chercheurs généalogiques usent leur patience à compiler des actes jaunies par le temps dans des registres couverts de poussière. Ces patients et tenaces laborieux travaillent surtout pour l'histoire de notre peuple.

Bien des gens sont sous l'impression que les recherches généalogiques ne doivent se faire que pour des personnages en évidence ou des grands de la terre. Au vrai, celui qui atteint à la notoriété, à la célébrité, se passe bien d'ancêtres et, comme dit Corneille quelque part, "il donne ses exploits pour noms de ces aïeux". Il en est autrement pour l'humble laboureur, pour le simple artisan, comme l'ont presque tous été nos colons originaires n'ayant aucun titre qui s'impose à l'attention publique, si ce n'est celui de braves gens qui sagement bornèrent leur ambition à l'horizon de leur village et se contentèrent de naître, de vivre et de mourir sur le champ paternel.

Aussi, importe-t-il à leurs descendants de connaître, étudier et conserver en mémoire les moindres détails de leur vie et s'efforcer d'en reconstruire la trame jusques aux temps reculés, car personne ne fera pour ces obscurs ancêtres ce que l'on a fait pour ceux que la Providence a fait naître de familles que la grande histoire s'est chargée de nous faire connaître dans les moindres détails. Il faut avoir le respect et le culte du souvenir pour les modestes paysans qui furent la plupart de nos aïeux, plus grands devant Dieu souvent que bien des personnages illustres de notre histoire, et qui nous ont laissé en germe des trésors de mérite moral. Est-ce leur faute, à ces pauvres pionniers des temps héroïques, si, privés d'avenir, leur nom n'éveille pas tout d'abord de brillants et fastueux souvenirs?

Rappelons ici ces vers de l'Élégie de Gray: "A ces morts disparus sans laisser de mémoire, / Peut-être le Hasard seul refusa la gloire. / Plus d'un peut-être en vain par le ciel inspiré / Sur la terre passa de lui-même ignoré."

Pour bien comprendre le culte des anciens, il faut être convaincu que des liens puissants relient les vivants aux morts et sentir jusqu'à quel point le pain que nous mangeons est trempé des sueurs de nos pères et combien sacré est le sol qui a bu les larmes et le sang de ceux qui nous ont donné le jour.

Une vie cachée de colon peut quelquefois contenir, dans son silence et dans son ombre, autant de bonheur, d'émotions et même de mérites de toutes sortes que les carrières les plus applaudies.

Daniel Webster, dans un de ses discours qui le rendirent fameux, disait: "Il est sage pour nous de nous remémorer ce que fut l'histoire de nos ancêtres. Ceux qui ne s'occupent pas d'eux et qui ne se considèrent pas comme l'un des anneaux qui doit relier les générations passées à celles de l'avenir, dans la transmission de la vie, ne remplissent pas leurs devoirs envers la patrie. Pour être fidèles à nous-mêmes, nous devons chérir dans notre pensée ceux de qui nous tirons notre origine et ceux qui les suivent, ne laissant rien perdre de leur vie, afin de pouvoir transmettre leur souvenir à ceux qui nous remplaceront bientôt dans ce monde".

Dans l'un de ses "Essais", lord Francis Bacon disait, de son côté: "C'est avec respect que nous contemplons un vieux château qui est bien conservé ou encore que nous retrouvons une vieille famille qui a résisté pendant des siècles à tous les ravages du temps".

C'est le cas de la plupart de nos vieilles familles canadiennes-françaises.

Henry DESCHAMPS.

Première réalisation de la Société contre le cancer

"La valeur n'attend pas le nombre des années". La division du Québec de la Société canadienne contre le cancer, bien que de fondation récente, apporte une nouvelle affirmation à cette maxime du grand dramaturge. En effet, il y a quelques temps, elle mettait déjà sur pied un service de pièces à pansements qui, aujourd'hui, procure à des malades soulagement et confort.

En plus de vouloir instruire le public sur le fléau du cancer, promouvoir l'établissement de centres diagnostiques et thérapeutiques, contribuer aux recherches, la Société s'est donné pour mission de procurer de l'aide et des services bénévoles à domicile aux personnes atteintes de cancer. Constatant que des services de pansements existaient ailleurs et étaient vivement appréciés par les cancéreux et leur entourage, la division du Québec, bien qu'à ses débuts, n'a pas voulu attendre plus longtemps pour assurer à nos malades les mêmes avantages.

En l'espace de quelques semaines, elle a acheté des milliers de verges de gaze et des centaines de livres de cellulose, de coton hydrophile et non hydrophile, qui ont servi à la fabrication de milliers de panse-

ments dont profitent présentement bon nombre de malades.

Ces pansements, bien stérilisés et bien confectionnés, qui aident les malades à guérir ou à mieux supporter leur mal, la plupart des bénéficiaires n'ont pas les moyens d'en acheter. Et si l'on tient compte que certains malades nécessitent de dix à vingt pansements par jour, il est facile de s'imaginer ce que représente pour eux le secours de la Société.

Offs d'hôpitaux ont généreusement offert de stériliser les pansements, mais la Société assume elle-même l'achat du matériel. Comme ce matériel est très coûteux, la Société n'accepte que les demandes faites par l'entremise d'un médecin ou d'une institution reconnue, afin de ne pas léser ceux qui en ont le plus besoin.

Cette première réalisation de la Société canadienne contre le cancer, division du Québec, sera suivie de beaucoup d'autres de plus grande envergure, à condition que le public comprenne qu'il n'est possible de vaincre le cancer que par l'union de toutes les bonnes volontés. Qu'on s'enrôle donc sans tarder dans ses rangs.

Rappelons que l'inscription n'est que d'un dollar et peut se faire à toute banque à charte ou en envoyant son adhésion aux bureaux de la Société, 1499, rue Bishop, Montréal.

La régie des Transports

à Rimouski

La Régie des Transports, qui siège en notre ville dans la semaine du 20 avril durant quatre jours, a repris ses séances au Palais de Justice de Rimouski, mardi matin, le 4 mai, pour entendre de nombreuses requêtes. MM. Antoine Lamare et Alex Larivière, président et vice-président de la Commission, ont entendu les requêtes suivantes:

M. Ernest Létourneau, de Ste-Florence: Requête pour autorisation de faire le transport des voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, par auto-neige à Ste-Florence et dans les environs;

M. Albert Tardif, de Causapscal: Requête pour autorisation d'exploiter un service d'auto-neige pour le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, de Causapscal aux limites des compagnies forestières;

M. Patrick Marquis, de Ste-Marguerite-Marie: le requérant, qui détient un permis pour opérer un service d'auto-neige entre Ste-Marguerite-Marie et Causapscal, demandait l'autorisation de se rendre jusqu'aux camps de Restigouche & Martel et occasionnellement à Campbellton et Rimouski, en cas d'urgence.

M. Wilfrid Rioux, de Causapscal: Le requérant demandait l'autorisation de faire, par auto-neige, à tant par tête, de Causapscal à ses chantiers à 65 milles de Causapscal, le transport de ses employés se rendant à leur travail ou aux environs.

Madawaska Corporation, Ltd., (André Lacroix), Causapscal: la requérante demandait l'autorisation de faire, à tant par tête, par auto-neige, le transport de ses employés de Causapscal, à ses chantiers à une distance de 30 à 35 milles de Causapscal.

M. Adélard Girard, de Causapscal: Requête pour autorisation de faire, par auto-neige, a) sur demande, le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, à Causapscal et dans un rayon de 20 milles; b) dans les limites de la municipalité de Causapscal, à tant par tête, le transport de fidèles se rendant aux offices divins les dimanches et jours de fête religieuse ou en revenant.

M. Maurice Tremblay, de Causapscal: Requête pour autorisation de faire, par auto-neige a) sur demande, le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, à Causapscal et dans un rayon de 20 milles; b) à tant par tête, dans les limites de la municipalité de Causapscal, le transport de fidèles se rendant aux offices divins les dimanches et jours de fête religieuse ou en revenant.

M. Horace Plante, de Causapscal: Requête pour autorisation de faire, par auto-neige, a) sur demande, à tant par tête ou à tant la course, le transport de voyageurs à Causapscal et dans un rayon de 20 milles; b) à tant par tête, dans les limites de la municipalité de Causapscal, le transport de fidèles se rendant aux offices divins les dimanches et jours de fête religieuse ou en revenant.

M. Marius Trépanier, de Causapscal: Requête pour autorisation de faire le transport de voyageurs, à tant par tête, par autobus, dans les limites du village de Causapscal.

M. Georges Richard, de St-Tharcisius: Requête pour autorisation de faire, par auto-neige, 1°) sur demande, le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, à St-Tharcisius et dans un rayon de 15 milles; 2°) à tant par tête, le transport de St-Tharcisius à Rivière-Matane (chantiers Price), à Causapscal (chantiers International Paper et Lacroix et Fraser) et à Dalhousie (chantiers International Paper), et retour.

M. Charles Lavoie, de Lac-au-Saumon: Requête demandant l'autorisation de faire, par auto-neige, à tant par tête, le transport de ses propres employés, de Lac-au-Saumon, Amqui, St-Vianney à ses opérations forestières.

Dans l'après-midi de mardi, plusieurs requêtes furent entendues: M. Paul Laroche, de L'Alverne, Bon.: Requête pour autorisation de faire, par auto-neige, à tant par tête, le transport des employés de la N.B. International Paper, Cross-Point, l'Alverne et Mann aux différents camps de ladite compagnie.

M. Emilien Côté, de St-Pierre Goupil: Le requérant, qui exploite un service d'auto-neige entre Matane, St-Nil et Amqui, en passant par St-Vianney et St-Tharcisius de-

mande l'autorisation de desservir les rangs XIV de St-Nil, IV de St-Vianney et V et III de St-Tharcisius en donnant ce service.

M. Paul-Emile Malenfant, de Biencourt: Requête pour autorisation de faire, sur demande, par auto-neige, le transport: a) de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, à Biencourt et dans un rayon de 15 milles; b) des fidèles, à tant par tête, dans les limites de la municipalité de Biencourt, se rendant aux offices divins les dimanches et jours de fête religieuse ou en revenant.

M. Armand Côté, de Lac-des-Aigles: Requête pour autorisation de faire, sur demande, le transport de voyageurs, par auto-neige, à tant par tête ou à tant la course, à Lac-des-Aigles et dans les environs.

M. Omer Marquis, de L'Esprit-Saint: Requête pour autorisation de faire, sur demande, le transport des voyageurs, à tant la course, ou à tant par tête, par auto-neige, à Esprit-Saint et dans un rayon de 30 milles.

M. Wilfrid Parent, de Ste-Marguerite-Nord: Permis de camionnage pour transporter des marchandises diverses, pour le compte de la Restigouche Co. Ltd., Martel & Frères, Enr., Ovide Pinard à Ste-Marguerite et dans les environs.

M. Adrien Roy, de St-Joseph de Lepage: Permis de camionnage pour transport général à St-Joseph de Lepage et dans les environs;

M. Rodrigue Roussel, fils Adjuvator, de St-Joseph de Lepage: permis de camionnage pour transport de produits de la ferme et engrais chimiques à St-Joseph de Lepage et dans les environs.

M. Napoléon Brochu, de Mont-Joli: Permis de camionnage pour transport général à Mont-Joli et dans les environs.

Le Poisson de Gaspé, Ltée: permis de camionnage pour transport de poisson de Rimouski à la péninsule de Gaspé et de la Péninsule de Gaspé à Québec, et retour avec marchandises périssables, sans points intermédiaires entre Québec et Rimouski.

M. Lucien Dubé, de Rimouski: permis de camionnage pour transport général à Rimouski et dans les environs.

Ville de Rimouski: permis de camionnage pour transport de machinerie lourde, au moyen de fardier à Rimouski et dans un rayon de 5 milles.

Les séances, qui furent ajournées mardi après-midi, ont repris mercredi matin.

M. Jean Fortin, de Price: Requête pour autorisation de faire, à tant par tête ou à tant la course, par auto-neige, le transport de passagers à Price et dans les environs.

M. Roland Lepage, des Hauteurs: Requête pour autorisation de faire, sur demande, le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, par auto-neige, à St-Charles Garnier et dans un rayon de 15 milles.

M. Xavier Lechasseur, de St-Gabriel: Requête pour autorisation de faire le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, par auto-neige, à St-Gabriel et dans un rayon de 30 milles.

M. Donat Claveau, de St-Gabriel: Requête pour autorisation de faire, à tant par tête, par auto-neige, dans la paroisse de St-Gabriel de Rimouski, le transport de fidèles se rendant aux offices divins les dimanches et jours de fête.

M. Adéodat Brochu, de La Rédemption: Requête pour autorisation de faire, par auto-neige, le transport: a) de voyageurs sur demande, à tant par tête ou à tant la course, à La Rédemption et dans un rayon de 25 milles, et jusqu'à Mont-Joli; b) des employés de la Cie Price Brothers, à tant par tête, de La Rédemption aux différents camps de ladite compagnie au lac Métis.

M. Gérard Bélanger, de Priceville: Requête pour autorisation de faire, par auto-neige, a) le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, à Price et dans les environs; b) le transport, à tant par tête, de bûcherons pour le compte de la Cie Price Brothers, de Price, aux différents camps de ladite compagnie situés à la Rivière Mistigouche et au lac Métis.

M. Roméo Bourdages, de Price: Requête pour autorisation de faire, par auto-neige, à tant par tête, le transport des employés de la Cie Price travaillant dans les chantiers de Price aux chantiers de ladite compagnie aux lacs Métis et Mistigouche, en passant par Ste-Angèle de Mériel, Ste-Jeanne d'Arc, Les Hauteurs et St-Charles Garnier.

M. André Belzile, de Luceville:

Que la forêt soit verte

Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent. Avec le mois de mai, le printemps et la belle saison nous reviennent. Personne, j'en suis sûr, ne regrettera un hiver qui a été long et rigoureux, même si nous n'avons pas eu de fortes tempêtes. Il va faire bon de se sentir réchauffer par le soleil et de voir partout la nature se réveiller et se revêtir de ses plus beaux atours. Bientôt aussi, tous les sentiers de nos forêts seront parcourus par des milliers d'ouvriers et de touristes. Les premiers pour y gagner leur pain quotidien, les autres pour se délasser et jouir du charme et des distractions qu'offre la forêt. Quel que soit le but poursuivi, chacun est sûr d'y trouver ce qu'il cherche, mais

Requête pour autorisation de faire, par auto-neige, a) dans les limites de la municipalité de Ste-Luce, le transport de fidèles se rendant aux offices divins les dimanches et jours de fête religieuse ou en revenant; b) sur demande, le transport d'amateurs de sports, de Luceville à Rimouski et retour, en passant par St-Anadot.

M. Charles-Henri Morissette, Nazareth: Requête pour autorisation de faire le transport de voyageurs à tant par tête ou à tant la course, par auto-neige, à Rimouski et dans les environs.

Les dernières requêtes de cette session de la Régie furent soumises aux officiers mercredi après-midi. Il s'agit de celles de M. Oscar Brochu, de St-Paulin Dalbairre: Requête pour autorisation de faire, sur demande, le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, par auto-neige, à St-Paulin Dalbairre et dans les environs.

M. Fernand Pelletier, de Cherbouge Centre: Requête pour autorisation de faire le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, par auto-neige, et de cet endroit à Matane et Ste-Anne-des-Monts, pour des cas de maladie.

M. Joseph Turcotte, de Grosses-Roches: Requête pour autorisation de faire le transport de voyageurs, à tant par tête, par auto-neige, entre Matane, le Cap Chêne et le rang 6 reversé du canton Cherbouge, en passant par les rangs III et Petit Canada.

M. Louis-Philippe Rouleau, de St-Adelme: Requête pour autorisation de faire, par auto-neige, a) à tant par tête, dans les limites de la paroisse de St-Adelme, le transport des fidèles se rendant aux offices divins les dimanches et jours de fête; b) le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, à St-Adelme et dans les environs.

M. Albert Deschênes, de St-Adelme Sud: Requête pour autorisation de faire par auto-neige a) sur demande, le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, à St-Adelme Sud et dans les environs; b) dans les limites de la paroisse de St-Adelme, les dimanches et jours de fête religieuse, le transport des fidèles se rendant aux offices divins ou en revenant.

M. Georges Otis, de Ste-Félicité: Requête pour autorisation de faire le transport des voyageurs, à tant par tête, par auto-neige, de Ste-Félicité à Matane et retour, en passant par Petite-Matane;

M. Charles Harrison, de Ste-Félicité: Requête pour autorisation de faire, par auto-neige, le transport de voyageurs, a) sur demande, à tant par tête ou à tant la course, à Ste-Félicité et dans les environs; b) à tant par tête, entre Ste-Félicité, Petite-Matane et Matane;

Docteur Donald McDonald, de Baie-des-Sables: Requête pour autorisation de faire le transport de voyageurs, à tant par tête, ou à tant la course, par auto-neige, à Baie-des-Sables et dans un rayon de 20 milles.

M. Jean-Yves Chouinard, de Matane: Requête pour autorisation de faire le transport de voyageurs, à tant par tête ou à tant la course, par auto-neige, à Matane et dans les environs.

M. Albert Dion, de Petite-Matane: Requête pour autorisation de faire le transport, par auto-neige a) à tant par tête, à Petite-Matane, de personnes se rendant aux offices divins les dimanches et jours de fête religieuse et de voyageurs, en même temps que le service de courriers, entre Matane et Petite-Matane Sud; b) à tant par tête ou à tant la course, de voyageurs à Petite-Matane et dans les environs.

MM. Yvon et Lucien Paradis, de Matane: les requérants, qui exploitent un service d'autobus dans la ville de Matane, demandaient l'autorisation de prolonger ce service, vers l'ouest du bureau de poste, de Poncheville à Petite-Matane et retour.

à une condition toutefois: QUE LA FORET SOIT VERTE.

Combien de nous songent en y circulant qu'il ne suffirait que d'une imprudence pour la détruire? Réalisons-nous toujours assez vivement qu'une seule cigarette jetée au hasard, un petit feu mal éteint, peuvent être la cause d'une conflagration qui consumerait en quelques heures ce que la nature avait mis cent ans à produire? Cent ans, un siècle, plus longtemps que la vie d'un homme. Avant que le dommage soit réparé, il faudra qu'il s'écoule encore un siècle; c'est-à-dire que même les nouveaux-nés d'aujourd'hui ne vivraient pas assez vieux pour en faire la récolte. La perte serait totale, personne n'en bénéficierait. Le matériel ligneux serait consommé ou laissé sans valeur; aucune sorte de vie n'y serait possible; le silence de la mort ne serait interrompu que par le sifflement sinistre du vent à travers les squelettes des arbres calcinés. Les cadavres des animaux et des oiseaux joncheraient le sol; même les poissons empoisonnés par l'eau polluée de débris flotteraient doucement à la dérive. Triste spectacle qu'aucun de nous n'aimerait à contempler, j'en suis certain. L'imprudence, la négligence, ont malheureusement déjà causé pareille destruction. A nous d'en prévenir la répétition.

Il suffit d'une seule étincelle pour causer un désastre. ADRIEN DUSSAULT, i.f.

Au Club Rotary

M. Yvon R. Tassé, conférencier

Lundi le 3 mai, avait lieu l'assemblée de la Régie hebdomadaire du club Rotary sous la présidence de Tom Bernier. L'hôte d'honneur et conférencier du jour était M. Yvon R. Tassé (Canadian General Electric Company), de Québec, qui entreprit ses auditeurs du développement de l'énergie électrique depuis le dernier siècle. Quelques-unes des provinces canadiennes ne contiennent pas de charbon dans leur sous-sol, mais cette pauvreté est compensée par une abondance extraordinaire de pouvoir hydraulique. Les sites hydro-électriques utilisables dans le Canada sont, d'abord, par rang d'importance, dans la province de Québec. La Colombie Britannique vient en second rang et enfin l'Ontario en troisième. Jusqu'à 1900, l'énergie électrique fournie par les cours d'eau n'atteignait que 173,000 chevaux-vapeur tandis que cette production, en 1947, était de 10,470,923 chevaux-vapeur. On peut dire que le développement réel de l'électricité comme outil industriel date du début du 19ème siècle lorsque Sir Humphrey Davy inventa la lampe à arc. En 1831, Faraday fit avancer la science en construisant la première génératrice. En 1882 et 1883, Edison inaugura un réseau souterrain, à courant continu, à New-York, tandis qu'en Angleterre Ferranti produisait des courants alternatifs d'un potentiel de 10,000 volts. Le premier essai d'éclairage électrique au Canada fut fait par la Compagnie "Ottawa Electric", en 1881 pour illuminer la ville au moyen de lampes à arc. Les archives nous disent que l'équipement moteur consistait en trois dynamos d'une puissance totale de 16 chevaux-vapeur. C'est à Ste-Catherine, en Ontario, en 1887, qu'on vit le premier tramway électrique en service au Canada. C'est un fait peu connu, sauf de ceux qui s'occupent d'électricité, que le Canada fut un pionnier dans la transmission de l'énergie électrique. Dès 1897, par suite de la mise au point d'un transformateur à haute tension et de l'amélioration des matériaux isolants, une ligne de transmission fut construite entre St-Narcisse de Champlain et Trois-Rivières. C'était la première ligne de transmission à haute tension dans l'empire britannique. Elle fut suivie par une autre, en 1902, entre Shawinigan et

Diplôme de la Soc. du Bon Parler français à M. Armand Gaudreau



Gagnant de la médaille d'Or 1947 de la Société du Bon Parler français, M. Armand Gaudreau obtient, cette année, son diplôme de Diction et d'Art Oratoire.

Originaire de St-Fabien, fils de M. et Mme J.-C. Gaudreau, il poursuit actuellement son cours classique au Collège Ste-Marie à Montréal.

La remise des diplômes coïncida avec le premier Concert-Bal qui eut lieu le 24 avril au Cercle Universitaire. M. Armand Gaudreau était l'un des principaux organisateurs de ce Bal qui fut un succès sans précédent.

(Communiqué)

La politique fédérale

Le vieux Séminaire

Mgr de Laval fonda le séminaire de Québec en 1663. Cette institution avait pour but unique de former de futurs prêtres. Pendant le siège de Québec, en 1759, la maison dut fermer ses portes; elle les rouvrit en 1765. Pour remplacer le collège des Jésuites, dont le sort semblait scellé, on modifia le programme d'études de façon à la mettre à la portée de tous les étudiants. Et c'est ainsi que se développa cette belle et noble maison d'éducation qui, dans tous nos diocèses, forme non seulement les prêtres, mais les hommes de professions libérales et bon nombre d'hommes d'affaires.

Une attaque des Iroquois

Le 6 février 1692, les Iroquois attaquèrent un groupe de Français qui travaillaient non loin de la ville. Aussitôt qu'il apprit cette attaque, Lambert Closse, suivi de vingt-cinq compagnons, soldats ou colons, accourut, se battit comme un lion et, après un long combat, les assaillants durent s'enfuir. Ils emmenèrent huit prisonniers et laissèrent sur le sol quatre morts: Jean Le Comte, Louis Griffon, Simon Le Roy et Lambert Closse.

Montréal, d'une longueur de 85 milles. C'était alors la plus longue ligne au monde.

On estime que le travail d'un homme fort équivaut environ à 1/10 de cheval-vapeur. Si nous acceptons le chiffre rond de 10,000,000 de chevaux-vapeur comme énergie électrique disponible au Canada en 1947, nous avons donc un outil d'une puissance égale au travail de cent millions d'hommes. Cette force considérable va éventuellement servir à l'aménagement de nouvelles centrales hydro-électriques, car cette forme d'énergie est maintenant celle qui est la plus en demande. Le Canada, surtout la province de Québec, possède des réserves considérables encore inexploitées, par exemple les énormes rivières qui sont les affluents du fleuve St-Laurent, sur la côte nord.

Henri Labrie remerciera le conférencier de son intéressant et instructive causerie.

SACS DE THÉ.
"SALADA"
Si pratiques

La politique canadienne

par la British United Press

Le débat officiel sur les relations extérieures canadiennes et la place que le pays occupe dans les affaires internationales est commencé cette semaine à la Chambre des Communes. Naturellement, comme on pouvait s'y attendre dans un débat de ce genre, l'attention de la Chambre s'est portée sur la Russie et sur l'expansion du communisme dans le monde.

Le ministre des affaires extérieures, M. Louis St-Laurent, a ouvert le débat, disant que la politique étrangère du Canada se basait sur le fait qu'il faut prévenir l'expansion du communisme. Si le communisme se propage, dit-il, il en résultera probablement une troisième guerre. Et, dans une telle guerre, le Canada ne pourrait faire face à ses ennemis que dans les conditions les plus défavorables.

En certains milieux, on dit que la déclaration du ministre est la plus importante et la plus complète encore faite sur la politique étrangère canadienne. Il a dit, en effet, que le Canada doit reconnaître le fait que l'agression communiste tendrait à mettre en danger la liberté de tout pays démocratique — y compris le Canada.

Alors qu'il disait qu'on ne croyait pas la guerre imminente, il ajouta ces paroles significatives : "l'expansion du communisme agresse et despotisme en Europe occidentale signifierait presque certainement, un jour, la guerre pour nous, et la guerre dans des conditions défavorables. Il est de notre intérêt national de voir à ce que l'on enrayer l'inondation rouge".

Pendant nombre d'années, la politique étrangère était un sujet que l'on ne discutait pas sans hésitation. Mais, cette année, on a réservé deux jours, à la Chambre, pour ce débat. Les observateurs s'entendent pour dire que, bien que les porte-paroles des divers partis diffèrent d'opinion sur certains points de détail, ils s'entendent généralement sur la politique générale.

Au cours de la semaine, la question du communisme a été discutée durant un autre débat, alors que les Communes étudiaient des amendements à la loi de la gendarmerie à cheval. Et M. John Diefenbaker, le député progressiste conservateur de Lake-Center, a demandé au ministre de la Justice, M. Isley, de compléter à la Chambre un rapport complet sur l'activité de ce corps policier dans sa lutte contre les groupements subversifs.

En réponse, M. Isley dit qu'il ne croyait pas qu'il était d'intérêt national de révéler au public tout ce que fait la gendarmerie. Il ajouta toutefois que le public savait bien que la gendarmerie était en éveil, plus en éveil, même, au cours des récents mois, contre les mouvements subversifs, que jamais dans le passé.

La question des taux de fret n'a pas non plus été oubliée au parlement au cours de la semaine. Dès lundi, les premiers ministres de six provinces, avec l'appui du premier ministre d'une septième province, tinrent une conférence avec les membres du gouvernement. Ils demandèrent la tenue d'une enquête royale sur toute la question des taux de fret au Canada. Ils demandèrent qu'entre temps l'augmentation des taux de 21 pour 100 autorisée par les commissaires des ports soit laissée en suspens. Les ministres fédéraux promirent d'étudier la question — et l'affaire en est là.

Mardi, toutefois, le débat sur cette question fut repris aux Commu-

nes et la députation dut voter sur une motion de non-confiance qui avait été présentée par le parti C.C.F. On craignait un moment que le gouvernement ne soit défait, mais, lors du vote, la motion fut battue par 110 voix contre 78, soit une majorité de 32 voix pour le gouvernement.

Pendant que les premiers ministres provinciaux conféraient avec le gouvernement, le ministre du travail, M. Humphrey Mitchell, publiait un rapport qui pourrait un jour signifier de nouveaux troubles sur le front du transport.

Ce rapport était celui d'un comité de conciliation nommé il y a trois mois pour enquêter sur les demandes des cheminots, qui veulent une augmentation générale des salaires de 35 cents l'heure. Le président et les employeurs représentés sur le comité, toutefois, ne recommandaient qu'une augmentation de 7 cents l'heure. Presque immédiatement, on entendit parler, à Montréal, centre nerveux des chemins de fer canadiens, que les cheminots pourraient bien faire une grève en signe de protestation. En fin de semaine, toutefois, la situation était inchangée.

Le débat sur l'oléomargarine a été le principal qui se soit produit au Sénat au cours de la semaine. On s'attendait qu'un vote pourrait être pris dès mercredi, mais un autre groupe de sénateurs décidèrent de porter la parole et le vote fut remis à la semaine prochaine, probablement au 5 ou au 6 mai. Un sénateur, qui est personnellement favorable à la fabrication, à la distribution et à la vente de l'oléomargarine au Canada, a dit qu'il ne croyait pas que le bill puisse être voté. Il a déclaré que la législation de l'oléomargarine serait dé faite par huit ou dix voix.

L'expansion de l'avi-culture dans les paroisses de colonisation

En 1947 le ministère de l'hon. J.-D. Bégoin a consacré une somme de \$10,419.93 à l'expansion de l'avi-culture dans les paroisses de colonisation. Ce placement a permis aux colons de se procurer au total 36,903 poulettes et 60,207 poussins.

La politique avicole du ministère de la Colonisation, qui relève du service de l'Agronomie dirigé par M. Jean Parrot, a pour but premier d'introduire dans l'entreprise de chaque colon un nombre de pou-deuses suffisant pour assurer à la famille les oeufs nécessaires à son alimentation.

Depuis deux ans le service de l'Agronomie du ministère de la Colonisation octroie à chaque colon le tiers du prix d'achat de 60 poussins d'un jour ou de 25 poulettes d'un mois. Cette politique est surtout appliquée, toutefois, dans les colonies qui sont éloignées des centres d'incubation.

Dans des colonies plus âgées on substituera sous peu à cette politique la fondation de cerceils avicoles ou d'éleveurs de dindons.

En cette matière comme dans les autres le service de l'Agronomie agit progressivement : il a d'abord habitude les colons à bien soigner les oiseaux dont ils ont besoin ; les cerceils d'éleveurs dont il encourage la formation permettent ensuite aux colons de s'assurer des revenus additionnels. La fondation des cerceils avicoles est cependant limitée, car on l'entoure de toutes les précautions propres à éliminer le danger d'échec. Le ministère de l'Agronomie coopère étroitement à cette politique.

Les colons de 25 circonscriptions

de la province ont bénéficié en 1947 de la politique avicole du ministère de la Colonisation. Voici les chiffres pour les comtés où les achats ont été le plus considérables : Abitibi-Ouest : 6,696 poulettes et 6,892 poussins ; Abitibi-Est : 6,394 poulettes et 1,494 poussins ; Bonaventure : 1,391 poulettes et 2,255 poussins ; Chicoutimi : 131 poulettes et 5,135 poussins ; Dorchester : 1,212 poulettes et 1,500 poussins ; Gati-neau : 4,335 poussins ; Gaspé-Nord : 1,054 poulettes et 1,395 poussins ; Gaspé-Sud : 1,110 poulettes et 480 poussins ; Labelle : 1,990 poussins ; L'Islet : 1,444 poulettes ; Lobnitz : 2,082 poulettes et 4,320 poussins ; Matane : 1,954 poulettes et 4,435 poussins ; Matapédia : 687 poulettes et 1,006 poussins ; Rimouski : 1,617 poulettes et 620 poussins ; Roberval : 385 poulettes et 8,770 poussins ; Saguenay : 2,004 poulettes et 540 poussins ; Témiscamingue : 5,956 poulettes et 240 poussins ; Témiscouata : 649 poulettes et 10,030 poussins.

(Communiqué)

Vue de premier plan de Rottingdean-on-sea

par Elizabeth Richmond

St. Dunstan's, la célèbre institution britannique pour les aveugles de guerre masculins ou féminins, a récemment ouvert une maison de vacances pour les enfants à Rottingdean-on-Sea, dans le comté de Sussex, sur le littoral sud de l'Angleterre. C'est un beau vieux bâtiment, très grand, qui n'est pas destiné aux enfants aveugles, mais aux petits dont les parents aveugles ne peuvent les mener à la campagne pour les vacances.

Situé à quatre milles de la plage bien connue de Brighton, Rottingdean se trouve sur l'une des plus belles étendues de la côte méridionale de Grande-Bretagne. Nombre d'agglomérations de la région s'enorgueillissent de leur "modernisme", mais Rottingdean garde son atmosphère vieillotte et rustique. Au bout d'une rue longue et étroite qui part de la mer, s'élèvent quelques agréables maisons du 19e siècle autour d'une pelouse reposante, ornée d'une mare aux canards.

Dans une de ces maisons, a vécu sir Edward Burne-Jones, célèbre artiste du groupe des peintres dits Préraphaélites. Sir Edward avait épousé Georgiana MacDonald, dont l'une des sœurs fut la mère de l'écrivain Rudyard Kipling et l'autre, la mère de lady Baldwin, épouse du premier lord Baldwin de Wedley, ancien premier ministre de Grande-Bretagne.

Il était naturel que sir Edward Burne-Jones, désireux d'ajouter à la beauté de la vieille église du village qu'il aimait tant, lui donnât de beaux vitraux dont il dessina le modèle et qui furent exécutés par un de ses amis, le grand artisan William Morris. Quiconque passe à Rottingdean se fait un devoir d'aller les admirer. On aperçoit, dans ces vitraux, les archange Gabriel, Michel et Raphaël, ainsi qu'un beau saint Georges. La structure est saxonne et normande. A partir du cimetière, où est enterré le romancier William Black, on voit les plateaux ondulés du Sussex.

Rottingdean a d'autres titres de gloire. A certaine époque, le vieux presbytère abritait une école où étudiaient trois garçons qui devinrent tous de grands hommes. L'un fut le duc de Wellington, ce grand général de Grande-Bretagne ; le deuxième fut Bulwer Lytton, romancier du 19e siècle et le troisième, le cardinal Manning, un des dirigeants de la renaissance catholique en Angleterre au 19e siècle.

La rue longue et étroite qui mène à la mer est égayée, de nos jours, de brillants petits magasins ou res-

taurants. Un de ces restaurants, très fréquenté en été, s'élève au bord de la falaise, surplombant la mer. Un des objets de curiosité du lieu est un vieux moulin à vent situé au sommet des plateaux. Il a inspiré maint poète du cru et le voyageur venant vers Rottingdean le long de la falaise peut le voir nettement.

Un escalier descend jusqu'au bord de la mer et une route, au pied de la falaise, conduit jusqu'à l'atmosphère Régence et la gaieté de Brighton.

Vue de premier plan de Lavenham

par Elizabeth Richmond

La ville de Lavenham, située dans le comté de Suffolk à l'est de l'Angleterre, est célèbre dans toute la Grande-Bretagne pour ses magnifiques maisons à étage boisé, reliques du temps où elle était l'une des plus importantes d'Angleterre pour le commerce de la laine et des draps.

Or, la Commission de préservation de Lavenham vient de lancer un appel par tout le pays en vue d'obtenir des fonds qui lui permettent d'entretenir ces bâtiments. Elle demande £4,000 (\$16,000) qui serviront à réparer la Guildhall, dont la construction remonte au 16e siècle et qu'on a récemment offerte à la municipalité. La Commission veut aussi constituer une dotation pour son entretien. Si elle trouve ces £4,000 (16,000), le National Trust de Grande-Bretagne se chargera de ce soin à jamais.

Les autres £2,000 (\$8,000) aideront à conserver le caractère unique des anciens bâtiments et des façades de Lavenham.

Lavenham, surtout agricole maintenant, a été, du 14e au 17e siècle, l'un des centres de fabrication de lainages et de draps les plus importants de l'Angleterre. A cette époque, l'Est-Angle (c'est-à-dire les comtés de Norfolk et de Suffolk ainsi que les zones adjacentes) était célèbre pour son industrie de la laine, jusqu'à ce que la Révolution industrielle eut attiré cette industrie en d'autres régions de la Grande-Bretagne.

Toutefois, les beaux édifices et l'église de Lavenham témoignent de son importance passée. La Guildhall (ou Maison des guildes) est un magnifique bâtiment noir et blanc, à poutres extérieures. L'étage en encorbellement a une corniche sculptée ; un poteau d'angle est orné de fleurs sculptées autour d'une niche dans laquelle on aperçoit une statue de Jean de Verse, comte d'Oxford, qui accorda une chartre à la ville en 1629. Les riches marchands drapiers se réunissent dans cette Guildhall, dont une chambre de l'étage compte une fenêtre en saillie.

Un certain nombre de ces riches drapiers fournirent les fonds nécessaires à la construction de la vieille église, où, chaque 21 juin, les cloches sonnent pour célébrer l'anniversaire de naissance de leur aînée, qui, sortie de chez le fondeur en 1625, pèse plus d'une tonne et garde son beau timbre. Dans Prentice Street, s'élève une maison dont l'arrière est de l'architecture du 14e siècle et la façade, du 16e. Elle appartenait à de riches marchands de laine.

Dans Shilling Old Grange, on aperçoit une autre belle vieille maison, entourée d'une grande cour. C'était l'habitation de Jane Taylor dont le nom a été connu de toutes les générations d'Anglais qui ont suivi à cause de son poème commençant par ces mots : "Twinkle, twinkle, little star".

En somme, partout, dans Lavenham, on trouve des souvenirs des siècles passés. Citons encore l'Old Wool Hall dans Lady Street, où les marchands faisaient peser leur laine. On y a reconstruite à l'aide des matériaux d'origine, lui conservant ses poutres sculptées, sa grande salle et ses curieuses cheminées.

Lavenham n'est qu'à quelques milles de la frontière du comté d'Essex. A quelque distance, s'élève la ville de Sudbury, lieu de naissance du célèbre portraitiste du 18e siècle anglais, Gainsborough.

Radiateurs et peinture

L'Institut canadien de chauffage et de plomberie déconseille l'application de la peinture métallique sur les radiateurs.

Il précise à ce sujet que la peinture à l'huile diminue beaucoup moins la radiation d'un appareil de chauffage. Les enduits métalliques ont des propriétés isolantes qui empêchent la chaleur de se communiquer à l'air ambiant.

L'Institut a constaté qu'il est aujourd'hui très à la mode de peindre les radiateurs de la même couleur que les murs.

Si l'on veut éviter que plus tard la peinture se boursoufle, on peindra le radiateur à froid, et on ne rallumera le feu qu'une fois la peinture parfaitement sèche. Il est bien évident aussi qu'on ne peindra le radiateur que s'il est sec.

S'il y a de la rouille, on la gratte, puis on sablera l'appareil. Enfin on enlèvera toute trace d'huile ou de graisse avec de la térébenthine, car les corps gras empêchent la peinture d'adhérer à la surface que l'on veut peindre.

Vue de premier plan de Dunmow

par Elizabeth Richmond

Easton Lodge, près de Dunmow (Essex), maison ancestrale de lady Frances, comtesse de Warwick et de la famille Maynard, vient d'être vendue en vue de la démolition. La comtesse de Warwick, une des beautés du grand monde de l'époque d'Edwardienne, était l'héritière du dernier vicomte Maynard.

Le grand manoir de brique rouge, "un des bâtiments les plus importants d'Angleterre", avait été donné par la reine Elizabeth à la famille Maynard en 1588. Il s'élève dans un parc magnifique aux beaux jardins bien entretenus par lady Warwick. Vers la fin de sa vie, lady Warwick devint socialiste et, l'été, les grandes réunions du parti travailliste se tenaient dans son parc. A cette occasion, des danseurs Morris de la région donnaient un spectacle de vieilles danses du folklore anglais.

La grande dite des dimes avait été transformée par lady Warwick en un théâtre à l'intention des villageois qui, les soirs d'hiver, donnaient de belles représentations dramatiques. La famille du grand romancier H. G. Wells, qui demeurait non loin d'Easton Lodge, participait d'habitude à ces spectacles.

Dame Ellen Terry La vieille église renferme nombre de monuments élevés à la mémoire de la famille Maynard. Par contraste avec leur antiquité, une plaque de marbre porte le portrait d'une grande amie de lady Warwick, l'actrice Dame Ellen Terry.

Little Easton s'élève près de Dunmow, célèbre à cause d'un procès amusant, dit Procès de la flèche de bacon. La flèche était accordée, chaque année, au couple marié en mesure d'établir qu'il n'avait pas eu de querelle au cours de l'année antérieure. Il y a environ sept siècles, le seigneur du lieu, Robert Fitzwalter, offrit la flèche à l'homme qui ne s'était pas repenti de son mariage pendant un an et demi. L'intéressé devait en faire le serment en présence du prieur, des moines et des bourgeois. En ces temps-là, l'épreuve était chose sérieuse, mais, de nos jours, alors que le procès se tient dans une tente, il est le sujet d'un grand amusement.

Les documents du tribunal, attribuant la flèche au 18e siècle, sont suspendus aux murs de l'église. Au temps où l'on prenait cette cérémonie au sérieux, les requérants occupaient le vieux et beau fauteuil du prieur, fait de chêne anglais. Ce

"trône" se trouve encore dans l'église. Au British Museum se voit un autre souvenir de ce curieux procès, c'est-à-dire un document où est mentionné le nom de trois hommes qui reçurent la flèche en 1445, 1467 et 1510.

Les anciens "capots" de fourrure

Les "capots" de fourrure, même ceux de chats sauvages, sont aujourd'hui le partage des gens en moyens. Il n'y a pas encore trois quarts de siècle presque chaque Canadien avait son capot de fourrure, les uns faits de peaux dispendieuses, les autres de peaux qu'on achetait pour quelques sous. Aujourd'hui, le capot de chat sauvage, partagé jadis des gens pauvres, se vend à un prix plus élevé que les capots de loutre ou de castor de nos pères.

Il n'y a pas de doute que, avant l'arrivée des Français au Canada, les Sauvages se préservaient du froid à l'aide de capots de fourrure. Nos ancêtres ont donc emprunté la mode des capots de fourrure des Sauvages.

A l'origine, la loutre et le castor étaient en abondance dans nos forêts et les gens un peu en moyens se faisaient fabriquer des capots de loutre ou de castor. Aujourd'hui, la loutre et le castor sont devenus d'un prix si élevé que le capot universellement en usage est celui de chat sauvage et encore est-il d'un prix qui ne permet qu'aux fortunés de s'en servir.

Dans ses Voyages et Mémoires sur le Canada, l'ingénieur Franquet écrit : "Quand les Canadiens voyaient l'hiver, ils se présentaient beaucoup contre le froid ; à cet effet, ils prennent des souliers sauvages, faits seulement de peaux de chevreuil et garnis en dedans d'un chausson de laine, portent des bas drapés, se couvrent le corps d'un capot de castor, le poil en dehors, et la tête d'un casque de peau de martre".

Puis, M. Franquet explique pourquoi les Canadiens préféraient les capots dont la fourrure était en dehors : "Ils prétendent, dit-il, que le froid pénètre moins les souliers sauvages que d'autres français que c'est-à-dire ils portaient le capot de poil en dedans mais que les Sauvages leur avaient fait entendre que la nature en le mettant en dehors des animaux pour les garantir des rigueurs du temps, indiquait que pour avoir plus chaud, il fallait en user de même.

("Bulletin des Recherches Historiques")

PAUVRE INFIRME Un aveugle achète dire merci dans plusieurs langues portait sur la poitrine un écriteau où l'on pouvait lire : "L'aveugle est polyglotte". Et cela lui valait, paraît-il, de bonnes recettes.

Un jour, une bonne dame passe près de lui, accompagnée d'une autre bonne dame de son genre. Elle voit l'écriteau, se sent tout apitoyée et dépose quelques sous dans le sésille du mendiant. Puis elle s'éloigne et, s'adressant à son amie, soupire avec la plus profonde tristesse : — Vous avez vu ? Le pauvre homme, non seulement il est aveugle, mais il est encore polyglotte !

Le NETTOYAGE de manteaux, de paletots, de complets, de costumes (laine et tweed) et de tentures est strictement garanti par SANITONE Tél. 561, — 318 rue St-Germain RIMOUSKI, P.Q.



La fameuse Eau Riga soulage la constipation chez les jeunes comme chez les vieux. Elle est inoffensive. Des milliers de personnes l'emploient. Essayez-la!

LE MONDE RIGA



"Tiens! un chèque d'Ottawa!"

Cette année, plus d'un million de Canadiens recevront du gouvernement des chèques dont le total est réparti comme suit:

Remboursement de l'épargne obligatoire versée avec l'impôt sur le revenu (1942) \$63,000,000
Comptant, provenant des certificats d'épargne de guerre (échéance: 1948)..... \$45,000,000

On peut se procurer des OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA à l'importe quelle succursale de la Banque Royale — soit en acquittant au comptant soit en les achetant à l'échéance (la somme de votre chèque du gouvernement constituant le premier versement partiel). Cette opération est d'une parfaite simplicité; notre succursale la plus proche se chargera de tous les détails. Vous ne regretterez jamais d'avoir épargné!

SI QUELQUE PARTIE de cet argent vous échoit, réfléchissez avant d'en disposer... n'oubliez pas qu'il vous a fallu beaucoup travailler pour pouvoir épargner durant la guerre. Songez, en outre, que toutes ces disponibilités additionnelles, affectées à des achats immédiats, risqueraient d'augmenter les prix de toutes les denrées — et le coût de la vie — pour vous comme pour tous les autres Canadiens. Prudent celui qui déposera ces fonds à son compte d'épargne, ou, mieux encore, qui les engagera dans des OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA. Il aidera ainsi à maintenir les prix à un niveau rationnel — tout en créant un fonds de réserve pour sa sécurité à venir.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

SUCCURSALE RIMOUSKI — J. E. M. GARIEPY, Gérant

LE TABAC A CIGARETTES

WINDSOR

VRAIMENT SAVOUREUX

"Le tabac qui plaît davantage"

TABAC A CIGARETTES

UN PRODUIT DE B. HOUDE & GROTHÉ LIMITÉE

Le Club de la Lessive

(B.L.R.U.) — Chaque jeudi soir, plusieurs célibataires londoniens se réunissent au-dessus de la cuve à lessive. Les hommes peuvent être gênés de laver leur linge en présence de femmes, mais, entre eux, ils y vont carrément. Voilà pourquoi, pendant 2½ heures un soir par semaine, on leur réserve les aménagements de lessivage des piscines publiques.

On y loue pour 25c. de l'heure une lessiveuse mécanique munie de savon liquide. On dispose d'eau chaude et de vapeur, puis, moyennant quelques sous additionnels, on peut tordre et repasser le linge. Déjà, une foule d'habitues se réunissent ainsi chaque semaine et ont été amenés à créer le "Club de la Lessive" (Soap Suds Club). Jusqu'ici on n'y compte que des célibataires, de sorte que les hommes mariés n'ont pas à craindre que leurs femmes leur confient un lourd panier de linge sale en disant: "Allons! Tu oublies que c'est le Soir de la lessive?"

Grande nouveauté: les appartements préfabriqués

(B.L.R.U.) — Les maisons préfabriquées aident à résoudre le problème de l'habitation en Grande-Bretagne, et voici qu'apparaissent les appartements préfabriqués.

En effet, près des quais de Londres, dans un quartier rasé par les bombes aériennes, s'élève un bâtiment d'un genre encore unique en Grande-Bretagne. Le passant inattentif n'y voit qu'un ensemble net et clair de douze appartements; pour les gens qui y ont trouvé un logement, c'est un refuge inspiré et, pour les directeurs de la construction d'habitations, c'est une "expérience".

Ces appartements sont construits de blocs de béton coulés au préalable, même pour la charpente, qui dépasse d'un étage ou davantage les maisons environnantes qui n'ont que deux étages. C'est le début en Grande-Bretagne de la "préfabrication" de bâtiments à plusieurs étages en béton. L'esprit inventif de la population a donc découvert un nouveau moyen de résoudre le problème du logement, en core fort ardu.

Repas sur roues "en bonnet"

(B.L.R.U.) — Depuis quelque temps, le Service bénévole féminin de Grande-Bretagne porte des "Repas sur roues" aux vieillards et aux invalides incapables de faire leur propre cuisine ou de se rendre au restaurant. Ces dames ont parfois de la difficulté à garder les plats chauds, car il est difficile de se procurer des cantines ambulantes bien outillées. A Portsmouth (Angleterre méridionale), on a eu l'idée excellente de couvrir chaque repas d'un "bonnet".

Chaque conductrice de cantine ambulante recueille son livret de commandes indiquant la quantité de repas requis, puis le nombre de "bonnets" voulus au centre. Elle se rend ensuite au British Restaurant où on lui remet les aliments, tout prêts dans des boîtes de métal. Elle met chaque boîte dans un bonnet qu'elle assujettit solidement, puis place le tout dans un camion dont l'intérieur est garni de tapis.

On n'enlève pas le bonnet, ou l'enveloppe, avant de déposer les aliments devant les "clients". Les invalides ou vieillards, à qui ne suffit guère un unique carnet de rationnement, éprouvent une joie qu'accroît la chaleur des mets.

Le port à radar

(B.L.R.U.) — A la Foire des industries britanniques qui ouvrira la semaine prochaine (soit le 3 mai) à Londres et Birmingham pour se poursuivre jusqu'au 14, on verra la reproduction d'un port à radar récemment inauguré à Douglas (île de Man).

Les fabricants britanniques d'appareils de radar sont en tête de tous pour ce qui est de l'aménagement des ports en vue de les rendre sûrs malgré toutes les intempéries, y compris le fameux brouillard anglais. Installé dans un poste de manœuvre terrestre, le capitaine de port voit, sur un écran de radar, le tableau complet du port ou ses approches ainsi que de tous les vaisseaux qui s'y trouvent. A l'aide d'un appareil radiotéléphonique ou du porte-voix dit "Loud Hailer" (supernomophone qui s'entend à deux milles), il transmet des messages aux capitaines et pilotes aveuglés par la brume, de sorte que les navires peuvent entrer au port en dépit de tout.

Les gens qui passent l'été à Douglas apprécieront comme il convient ce port à radar, qu'on imitera ailleurs en Grande-Bretagne. Ainsi outillés du radar, les ports du pays seront sans doute les plus sûrs du monde.

La vaisselle ébréchée peut répandre des maladies. Les autorités sanitaires d'une province ont dernièrement mis les restaurants en garde. Il faut également faire attention à l'argenterie. Les fourchettes, en particulier, peuvent abriter des microbes. Que ce soit à la maison ou au restaurant, assurez-vous que la vaisselle et l'argenterie sont propres et en bon état.

Beurre et margarine

(par E. Letellier de Saint-Juste, dans "la Patrie", de Montréal)

Nul ne se fait illusion quant à l'issue du débat qui a repris cette année à Ottawa à propos de l'oléomargarine: si d'aventure la majorité des sénateurs approuvait la levée de l'interdiction fédérale contre la fabrication et la vente de la margarine au Canada, la majorité des Communes se prononcerait vraisemblablement à l'encontre. Il n'y a guère de perspective que le Canada cesse d'être l'unique pays au monde où les gens de moyens modestes, incapables d'acheter tout le beurre qu'ils pourraient normalement consommer, à cause du prix trop élevé, se voient arbitrairement privés d'un substitut tout aussi sain et aussi nourrissant et qui pourrait se vendre à moitié moins cher. Il ne faudrait sans doute rien moins qu'une disette prolongée de beurre pour amener le législateur à modifier son attitude.

Aux Etats-Unis, la Chambre des Représentants vient d'adopter une mesure qui supprime toutes les taxes fédérales sur la margarine, lesquelles haussent le prix de ce produit d'environ quatre pour cent et coûtent aux contribuables américains environ \$6 millions par année. Cependant, la victoire des consommateurs de moyens modestes n'est pas complète, car dans vingt-deux des quarante-huit Etats de l'Union, la législation régionale interdit la vente de la margarine colorée et diverses réglementations en limitent la consommation. Ainsi, dans l'Etat de New-York, l'usage de la margarine est interdit dans les institutions publiques et privées (hôpitaux, etc.) qui reçoivent des subsides des pouvoirs publics.

En dépit de toutes les restrictions, la consommation de la margarine n'a cessé d'augmenter aux Etats-Unis. De six dixièmes de livre qu'elle était annuellement par personne, il y a cinquante ans, elle était de quatre livres et demie en 1947 tandis que celle du beurre diminuait de moitié durant la même période (de 22,2 livres à 11,5 livres). Il n'y a pas à s'étonner de la faveur dont jouit la margarine, puisqu'elle se vend environ quarante sous la livre alors que le prix du beurre varie actuellement de quatre-vingt-trois sous à un dollar. Comme le dit un collaborateur de la revue catholique America, la margarine est "le beurre du pauvre" et qui oserait dire que le pauvre n'a pas le droit de graisser son pain?

La margarine est systématiquement calomniée. L'on dit que le goût n'en est pas délectable, qu'elle n'a point les qualités nutritives du beurre. Du goût, on ne peut discuter mais malheureusement ont démontré que ceux qui prétendent discerner à coup sûr la margarine du beurre se trompent fréquemment lorsqu'ils acceptent de faire une épreuve bien contrôlée. Quant à la valeur nutritive, celle de la margarine est supérieure d'une façon générale, car le contenu en vitamine A n'y est jamais inférieur à 15.000 unités tandis qu'il varie de 9.000 à 20.000 unités dans le cas du beurre, suivant les saisons. Parce que la margarine est faite exclusivement d'huiles végétales (coton et fève soya) elle conserve sa fraîcheur plus longtemps que le beurre, en dépit de la température et n'a point tendance à rancir.

La différence visible et la plus facilement perceptible entre le beurre et la margarine réside dans la couleur, car la margarine est originellement blanche et l'on doit recourir à un colorant pour lui donner la nuance jaune du beurre. C'est sur cette particularité que se fonde, aux Etats-Unis, la législation qui interdit ou restreint la consommation de la margarine. Dans certains Etats, la vente de la margarine colorée est interdite; dans d'autres cas la margarine colorée est l'objet d'une taxe plus élevée que celle qui pèse sur la margarine naturelle. Le but de ces réglementations est de différencier les deux produits et de restreindre la vente de la margarine. En effet, le consommateur éprouve une répugnance instinctive pour la margarine naturelle, habituée qu'il est à la couleur plus appétissante du beurre; il ignore que le beurre est lui aussi coloré artificiellement lorsqu'il est fabriqué durant l'hiver, sans quoi il serait blanc comme la margarine.

Les plaidoyers en faveur de la margarine ne tendent pas à imposer cet aliment aux consommateurs, qui restent toujours libres d'acheter ce qui leur plaît, mais à permettre la vente d'un substitut du beurre pour l'avantage de ceux qui n'ont pas les moyens de payer le prix élevé de ce produit laitier. Parmi les droits de l'homme, que l'on s'efforce de codifier, il doit y avoir celui du pauvre à manger des beurres aussi généreusement garnies que les tartines de son voisin plus fortuné.

Le professeur. — D'où vient la neige? Guillaume. — Des jambes et des bras de grand-mère. Le professeur. — Quoi? Guillaume. — Mais oui, chaque fois qu'il neige elle dit: "Il y a déjà bien huit jours que j'avais ça dans les jambes."

— Quand un cheval est attaché au mur et qu'il se sauve, de quel pied part-il? — Du pied du mur.

La santé pour tous Avez-vous besoin de détente?

Ceux qui sont sous une tension constante révèlent souvent par des signes physiques leur inhabileté à se détendre. Les signes de la tension sont les suivants: Le sujet lorsqu'il est couché tranquillement fait des mouvements involontaires. Il peut froncer les sourcils, remuer sa tête, ses mains ou ses jambes. Lorsqu'il est assis, il peut taper du pied sur le plancher ou tambouriner avec ses doigts sur une table. La tension peut aussi se manifester par une expression d'anxiété ou d'inquiétude dans le visage. Le front peut être marqué de rides. La tension se révèle aussi par la façon dont on parle. La personne qui parle vite et laisse échapper un flot de mots cherche bien souvent à se débarrasser d'une tension accumulée.

Si on observe attentivement les actes d'une personne sous le coup d'une tension persistante, on remarquera qu'elle lace ses chaussures avec une secousse et qu'elle sort son mouchoir avec rapidité.

Une des manières les plus simples de s'entraîner à la détente est la suivante: Couchez-vous dans votre lit à plat sur le dos et imaginez-vous que toutes les parties de votre corps sont très lourdes, si lourdes qu'elles sont comme du fer. Ceci vous aidera à vous détendre.

Une autre bonne habitude, c'est celle de se coucher sur le dos et de commander à tous les muscles de se détendre. Commencez avec les pieds, puis les jambes, l'abdomen, la poitrine, le cou, les épaules, la tête, les bras, et recommencez. Faites cela plusieurs fois. C'est là un exercice des plus avantageux qui aidera beaucoup les malades nerveux. Il aidera aussi celui qui souffre de colite spastique, d'indigestion nerveuse et haute tension artérielle ("La Presse")

Artistes invités à Radio-Canada

Semaine du 9 mai 1948

Le dimanche, 9
10 h. 30 am
Harold Carter, altiste.
3 h. 00 pm
Mona Paulec, mezzo-soprano.
James Pearce, baryton.
Le lundi, 10
7 h. 45 pm
André Dassary, ténor.
Le mardi, 11
4 h. 30 pm
Gisèle Poitras, soprano.
Le mercredi, 12
4 h. 30 pm
Rita B.-Fleury, soprano.
9 h. 00 pm
Neil Chotem, pianiste.
10 h. 30 pm
Amparo Iturbi, pianiste.
Le jeudi, 13
4 h. 30 pm
Dolores Drolet, soprano.
Le vendredi, 14
4 h. 30 pm
Georges Brough, pianiste.
10 h. 30 pm
Claude Lavoie, organiste.
Le samedi, 15
8 h. 00 pm
Louise Dufresne, soprano.

Orchidées par avion

(B.L.R.U.) — La British Overseas Airways Corporation transporte par la voie des airs de merveilleuses orchidées primées dans des concours, vers toutes les parties du monde, en particulier le Canada et les E.-U. Expédiées par une maison de St. Albans (Angleterre) dont la fondation remonte à 76 ans, ces plants d'orchidées ont une valeur qui va jusqu'à \$2.000 chacun. On les emballage soigneusement dans des boîtes qui leur ménagent une ventilation suffisante et les avions les emportent en Australie, au Siam, à Singapour, en Nouvelle-Zélande, en Afrique-du-Sud, aux Etats-Unis et au Canada. A en croire le marchand, les dames préfèrent l'orchidée mauve, c'est-à-dire la Cattleya.

Incendies

Shelter Bay. — La maison de pêche de M. Hervé Lebel a été rasée par les flammes, la semaine dernière, mercredi.

Le lendemain après-midi, la résidence de M. Ovil Bujold, surintendant de l'Ontario Paper, fut incendiée. Mme Bujold et sa fille Marielle s'infligèrent des blessures en voulant sortir de la maison.

Les Etroits. — La scierie de M. Alfred Pelletier a été détruite par le feu. Les pertes sont évaluées à plusieurs milliers de dollars.

De 0 à 74 ans il y a plus d'hommes que de femmes au Canada, mais passé 74 ans il y a bien plus de femmes que d'hommes.

Roland Toutain vient d'être hospitalisé, à la suite d'un accident terrible survenu alors qu'il faisait l'acrobate sur un taxi aux cours des prises de vues de son dernier film.

Le veau cuit à point

Le veau semble moins populaire que les autres viandes, mais s'il est bien cuit et convenablement assaisonné il se fera une place sur les menus spéciaux et ceux de chaque jour.

Les économistes ménagères de la

Un cuisinier membre du Parlement

Les cuisiniers peuvent être membres de notre Parlement et de nos différentes législatures comme les autres citoyens, la loi leur donne ce droit comme aux avocats, aux médecins, aux marchands. Mais, comme question de fait, un seul cuisinier a fait partie de la Chambre d'Assemblée.

Alexandre Menut, Français d'origine, était passé en Angleterre probablement à cause de sa religion. Il se fit cuisinier. Le général Murray goûta un de ses bons plats, le trouva de son goût et, lorsqu'il fut nommé gouverneur de la Province, il fit venir Menut pour s'occuper de ses casseroles.

Après le départ du gouverneur Murray pour l'Angleterre, Menut, se plaçant dans le pays, accepta de servir le gouverneur Carleton en la même qualité de cuisinier.

En 1768, cependant, Menut décida de voler de ses propres ailes et il ouvrit une auberge à la haute ville de Québec, rue de l'Évêché, où il servait des repas aux gourmets de la capitale. Nous voyons par la Gazette de Québec qu'à l'occasion Menut laissait son auberge pour servir des repas à domicile.

C'est de 1796 à 1804 que M. Menut représenta le comté de Cornwallis à la Chambre d'Assemblée. Il ne semble pas y avoir brillé. On peut avoir le tour de faire mijoter de beaux plats et ne pas avoir le don de l'éloquence.

Après 1804, nous perdons Menut de vue. Serait-il retourné en Angleterre ou en France? Nous savons que sa veuve, Marie Deland, décéda à Simpson, rivière Saint-François, le 13 janvier 1825. ("Bulletin des Recherches Historiques")

section des Consommateurs, ministre fédéral de l'Agriculture, sont d'avis que si le veau ne se mange pas plus souvent il faut blâmer la cuisson. Le veau exige une plus longue cuisson que le bœuf et il se sert toujours lorsqu'il est cuit à point, et ainsi la personne qui aime le rôti de bœuf saignant fait une comparaison injuste.

Le veau manque de matière grasse dans les tissus, alors une couche généreuse de saindoux sur le rôti donne de la couleur et de la saveur tout en le gardant juteux. Une température basse est meilleure pour rôti; 325°F. pendant 30 à 35 minutes par livre est recommandé. Les morceaux suivants font de bons rôtis: côte, gigot, filet et épaule.

Le veau est doux et, par conséquent, doit être agrémenté d'une variété d'assaisonnements. Qu'importe l'assaisonnement employé, il faut s'en servir avec discrétion pour que le veau garde sa saveur caractéristique. Quelques grains de muscade, du sel de céleri, du maïs et du paprika peuvent être ajoutés en même temps que le sel et le poivre. Des herbes comme le thym, le persil, le romarin, la sarriette vont bien avec le veau. Des pommes hachées, des tomates et du jus de citron ou de l'ail font aussi ressortir la saveur quand on les ajoute aux ragouits ou aux mets en casserole.

Voici quelques excellentes façons d'apprêter les morceaux de veau bon marché.

PLAT DE VEAU ET DE MAIS

2 livres de veau de poitrine ou d'épaule
2 cuillerées à table de farine
1/2 cuillerée à thé de sel
1/4 cuillerée à thé de poivre
3 cuillerées à table de saindoux
1-1/2 tasse de maïs avec sauce à la crème
1-1/2 tasse de lait

Désossez et coupez la viande en tranches d'un demi-pouce. Combinez la farine, le sel et le poivre et roulez les tranches de viande dans ce mélange. Faites fondre le saindoux dans une poêle à frire et faites sauter la viande jusqu'à ce qu'elle soit dorée. Disposez les morceaux dans une casserole graissée. Combinez le maïs et le lait et versez sur la viande. Couvrez, faites

cuire dans un four modérément lent, 325°F., pendant 1-1/2 heure. On peut ajouter plus de lait au cours de la cuisson, si nécessaire. Six portions.

VEAU ET NOUILLES

1-1/2 livre de veau à bouillir désossé
2 cuillerées à table de farine
1 cuillerée à thé de sel
Pincée de poivre
3 cuillerées à table de saindoux
1 gousse d'ail, émincée
3 tasses d'eau
1 tasse de tomates fraîches, hachées ou en conserve
1/2 tasse de lait
1 cuillerée à table de sucre
1 cuillerée à thé de sel céleri
3 tasses de nouilles, morceaux d'un pouce
1/2 tasse d'oignons émincés

Coupez le veau en cubes, baignez-les de farine, assaisonnez avec sel et poivre. Blondissez dans du saindoux chaud. Ajoutez l'ail et l'eau, amenez au point d'ébullition, couvrez et faites mijoter pendant une heure. Ajoutez les tomates, le lait, le sucre et le sel céleri et faites mijoter jusqu'à ce que la viande soit tendre, environ 30 minutes encore. Pendant ce temps, faites cuire les nouilles et les oignons ensemble, dans de l'eau bouillante salée jusqu'à tendreté, (environ 15 minutes). Egouttez. Servez le veau sur plat d'office entouré de nouilles. Six à huit portions.

MOULE DE FOIE ET DE VEAU

1/2 livre de foie de bœuf ou de porc
1 oignon, grosseur moyenne
1/2 livre de veau moulu
1/4 tasse de catsup
1 cuillerée à thé de sauce Worcestershire
1 cuillerée à thé de sel
1/4 cuillerée à thé de poivre
3/4 tasse de lait
1 œuf battu
1 tasse d'avoine roulée à cuisson rapide

Couvrez le foie avec de l'eau chaude et faites mijoter pendant 5 minutes. Egouttez. Hachez le foie et l'oignon, utilisant la lame moyenne du hachoir. Mélangez parfaitement aux ingrédients qui restent. Remplissez des coupes à crème cuite bien beurrée ou des moules à muffins avec le mélange à la viande. Faites cuire dans un four modéré, 350°F., pendant 50 à 60 minutes. Huit portions.

LA RADIO DANS VOTRE VIE

La radio crée un lien social. Prêtez l'oreille aux conversations. 8 fois sur 10, elles porteront sur les artistes, les programmes en vogue, etc. On se découvre des affinités de goûts, on échange ses vues, — d'où rapprochement sympathique même entre personnes hloer inconnues.

Par ses émissions féminines, récréatives ou éducatives, le poste CHRC sert de trait d'union entre villes et campagnes.

LA VOIX DU VIEUX QUEBEC

CHRC

HENRI LEPAGE gérant général

800 AU CADRAN DE VOTRE RADIO

PHARMACIE et COMPTOIR-LUNCH ST-ROBERT

18, rue MICHAUD

Dr J.-O. DRAPEAU Propriétaire

Prescriptions remplies avec soin.

Médicaments, papeterie, articles de toilette, rafraichissements, crème glacée, sandwich.

Gaston Francoeur

prépare de jeunes Canadiens à jouer des rôles importants dans une de nos principales industries...

Directeur de l'École de Papeterie des Trois-Rivières (qui est, en Amérique, le seul établissement de ce genre), Gaston Francoeur est reconnu aujourd'hui comme faisant autorité dans la science difficile de la fabrication du papier. Il a mis son expérience et ses vastes connaissances au service de nos jeunes compatriotes, et cette haute formation les fera bientôt bénéficier des riches occasions de succès qu'offre l'industrie canadienne des pâtes et papiers. On enseigne à cette école, déjà connue partout, toutes les sciences qui se rapportent à la fabrication des papiers; et l'enseignement est complété par des visites périodiques dans les grandes papeteries de notre belle province.



NE À SAINT-ROCH-DES-AULNAIS, fils du propriétaire d'un moulin banal et d'une petite scierie, Gaston Francoeur fit ses études à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à l'Université Laval et à l'École technique des Trois-Rivières. Même avant la collation de son titre universitaire, il travailla dans diverses usines papetières.



LA FONDATION DE l'École de Papeterie démontra de quel zèle, de quelle énergie il était capable. L'École dispose d'un moulin expérimental de pâtes et papiers, et de laboratoires modernes et admirablement outillés. La plupart des étudiants sont canadiens, mais nombre d'entre eux viennent de France, et même du Mexique.

TOUT SON TEMPS, toute son habileté, M. Francoeur les a consacrés au plus grand bien des Trois-Rivières... l'ancienne et fière cité de Lavolette, d'où partirent LaVendrye, Nicolet, Radisson, des Groseilliers et tant d'autres illustres voyageurs. Premier président de la fameuse Société du Flambeau, il fut aussi président de la Société Saint-Jean-Baptiste et du Syndicat d'Initiative. Il est un membre très actif de la Commission scolaire.



LE CANADA. PAYS D'AVENIR...

PAR SES qualités de chef, GASTON FRANCOEUR est un exemple et une inspiration. Grâce à sa judicieuse influence, nombre de ses jeunes compatriotes occuperont bientôt des situations fructueuses dans la puissante industrie canadienne des pâtes et papiers, industrie qui est en constante progression. Les occasions de réussite qu'offre cette industrie sont plus avantageuses que jamais — et il en est de même dans les divers champs d'activité de notre magnifique pays.

LE CANADA. PAYS D'AVENIR...

PAR SES qualités de chef, GASTON FRANCOEUR est un exemple et une inspiration. Grâce à sa judicieuse influence, nombre de ses jeunes compatriotes occuperont bientôt des situations fructueuses dans la puissante industrie canadienne des pâtes et papiers, industrie qui est en constante progression. Les occasions de réussite qu'offre cette industrie sont plus avantageuses que jamais — et il en est de même dans les divers champs d'activité de notre magnifique pays.

PUBLIÉ PAR

Molson's

(tiré d'une série d'articles biographiques illustrant la carrière de Canadiens-français bien connus dans le domaine des sciences, des arts ou de l'industrie.)

Le rôle du fleuve hier et aujourd'hui

(Du "Centre Saint-Germain")

Une plaine désespérément blanche, silencieuse et glacée, sur laquelle le regard erre sans pouvoir se fixer jamais : tel nous apparaît le fleuve en hiver. Par sa monotonie, ce spectacle a de quoi lasser ceux qui, comme vous et moi, l'ont sous les yeux de longs mois chaque année depuis leur enfance. Aussi est-ce avec une joie pleine-ment justifiée qu'au retour du printemps nous voyons le fleuve secouer sa lourde chape de glace et la rejeter, lambeau par lambeau, vers le large. A vrai dire, ce plaisir est surtout motivé par le sentiment que nous avons du réveil prochain de la nature, dont le premier indice nous vaut la disparition d'un spectacle sans attrait. C'étaient des raisons d'un ordre différent qui faisaient souhaiter la débâcle aux pionniers qui nous ont précédés sur ces côtes. Car, si notre existence se trouve aujourd'hui peu modifiée du fait que le fleuve est littéralement aboli pendant plusieurs mois, des inconvénients beaucoup plus sérieux en résultent pour les colons qui, de la fin du XVIIIe siècle à celle du XIXe, ont peuplé la côte entre Cacouna et Capucins. Je fixe ces deux limites extrêmes, ne voulant pas sortir du diocèse de Rimouski et surtout parce que la Gaspésie ne saurait être incluse dans le développement qui va suivre. Car je veux précisément y montrer que notre mode de vie, forcément maritime à l'origine, a fini par être médiocrement influencé par le voisinage du fleuve, évolution qui n'est pas près de s'achever en ce qui concerne la Gaspésie.

L'utilisation du fleuve et de ses ressources, pour la navigation et la pêche surtout, a donc conditionné dans une large mesure et durant une période assez longue le mode de vie des premiers habitants du littoral. L'activité maritime y a précédé l'exploitation agricole et forestière et, serait-on tenté d'ajouter, la rendue possible, pour enfin lui céder presque entièrement à partir du XXe siècle, qui a précipité sa résignation.

Le Saint-Laurent a constitué, à l'origine, la seule voie de pénétration sur notre territoire, dont les premiers occupants venaient, pour la plupart, soit de l'île d'Orléans, soit de la côte de Beauré; plus tard, les paroisses riveraines en amont de Kamouraska déversèrent à leur tour des contingents de défricheurs vers l'aval. Certaines monographies publiées sur quelques paroisses de notre région, ainsi que divers "papiers" de famille, nous renseignent abondamment sur le sujet. Vu l'absence de chemins, c'est par le fleuve que ces essais parvinrent ici et c'est à lui que notre région doit son peuplement primitif. C'est encore sur ses bords que se fixèrent les arrivants, sans doute parce qu'il leur répugnait de s'éloigner de la seule voie de communication leur permettant de se tenir en contact avec les établissements voisins et surtout avec ceux qu'ils venaient de quitter bien loin vers l'amont et dont ils attendaient le secours matériel et spirituel. La colonisation de l'intérieur est de date relativement récente chez nous et encore s'est-elle bornée, pendant longtemps, à grignoter timidement jusqu'au jour où les paroisses du littoral

furent solidement établies. En un mot, notre diocèse s'est d'abord peuplé par le littoral, parce que le fleuve, unique voie de communication à l'époque, y a retenu les arrivants.

Un deuxième caractère maritime du peuplement primitif, c'est la pratique de la pêche comme moyen de subsistance, à défaut de ce que la culture du sol, en plusieurs cas, tardait ou même se refusait à donner. Il est hors de doute que jadis le poisson fréquentait nos eaux en plus grande abondance qu'aujourd'hui et les témoignages ne manquent pas à cet égard. Nos ancêtres surent tirer parti de cette ressource qui s'offrait à eux. Plusieurs se firent pêcheurs par nécessité, sinon par vocation; un grand nombre trouvèrent dans cette occupation un appoint désirable à leurs maigres revenus.

On n'a donc pas à se demander pourquoi les concessionnaires tenaient tant à ce que le front de leur lot aboutisse au rivage : c'est que chacun voulait, de cette façon, y avoir libre accès pour faire la pêche et pleine liberté d'y établir des chalets, communément appelés "pêches", où se prenaient, fletans, harengs, anguilles et capelans. Ce besoin de posséder une ouverture sur le fleuve est à l'origine de l'orientation, presque toujours parallèle au rivage, des autres rangs ouverts plus tard à l'intérieur et qui suivirent la direction du "rang de la mer", même si des nécessités géographiques eussent parfois suggéré un tout autre alignement.

A cette époque, la morue remontait beaucoup plus haut que de nos jours et l'on révèle sa présence jusqu'aux environs de Cacouna. Il ne faut donc pas s'étonner, vu l'abondance et la variété du poisson, qu'à la fin du XVIIIe siècle la pêche demeurât la principale occupation des habitants du comté de Rimouski. On prit goût de bonne heure à la pêche en mer et cette pratique devait se conserver longtemps, puisque Stanislas Drapeau signale en 1863 que la morue rapporte encore aux pêcheurs du comté de Rimouski quelque \$20,000 en une seule année.

Un prêtre du Bic, l'abbé Jos. D. Michaud, dans la monographie qu'il a consacrée à sa paroisse, cite le cas de quelques colons qui se virent dépossédés de leur concession vers la fin du XVIIIe siècle pour avoir négligé la culture au profit de la pêche. L'un d'eux, si je ne me souviens bien (je n'ai malheureusement pas l'ouvrage sous la main), essaya de se disculper en recourant à un argument qui montre bien qu'aux yeux de plusieurs la pêche primait alors toute autre occupation. Il déclare que ce sont les revenus possibles de la pêche qui l'ont attiré vers ces terres incultes, que, gênés dans leur droit de la pratiquer, les concessionnaires finirent tous par abandonner leur terre, qui ne leur offre pas de quoi vivre.

Entre temps, à mesure que le peuplement progresse dans les nouvelles paroisses de l'amont, celles-ci débordent vers l'aval et le ruban des établissements se déroule jusqu'à Matane et au-delà. L'expansion précède souvent le tracé des chemins, car sous ce rapport les réalisations furent tar-

dées et peu extensives. Tandis que la colonisation progresse, l'intérêt pour la pêche diminue, mais le fleuve ne cesse de jouer un rôle important sous le rapport de la navigation. Le cabotage est très actif et il demeure longtemps le moyen d'approvisionnement par excellence pour les populations disséminées sur le littoral. Durant la saison de navigation, les voiliers sont nombreux sur le fleuve. Il importe de compléter les approvisionnements avant que les glaces ne leur interdisent l'accès de la côte. Au printemps, on salue leur retour avec joie. Le "boom" relativement récent de l'exploitation forestière dans notre région — c'est massacre qu'il faudrait dire — a imprimé un nouvel essor au cabotage et le fleuve a ainsi repris une partie de son rôle d'autrefois, d'ouverture des routes et l'avènement du chemin de fer l'avait écarté, à la différence toutefois qu'il n'est plus l'unique voie de communication.

Il convient enfin de signaler un quatrième et dernier aspect de la vie maritime de naguère : la coupe du "foin de mer", plante marine dont le souvenir s'est perpétué ici sous le nom d'"herbe à bœuf". Sauf erreur, il nous était donné d'en voir, il y a au plus quinze ans, sur les "battures" de l'île Verte ou sechant au soleil dans les champs voisins. On utilisait cette herbe à des fins industrielles. Je crois avoir entendu dire qu'un micro-organisme l'a fait périr depuis. Qu'on en ait reculé ailleurs, c'est ce que je ne saurais affirmer.

Depuis un demi-siècle au moins, le développement agricole et même industriel de la côte tend à nous faire oublier le rôle important joué jadis par le fleuve dans la vie des habitants. La preuve nous en est fournie par certains villages qui, baignant littéralement dans le Saint-Laurent, semblent en ignorer complètement l'existence et dont la physionomie n'a rien de maritime, à moins qu'un vieux quai disloqué ne s'offre au regard distrait des gens de l'endroit. Une longue étude de nos conditions de vie n'est pas nécessaire pour révéler que nous avons cessé presque complètement de dépendre du fleuve.

Sans doute l'estuaire demeure-t-il une voie de communication et de transport qu'on utilise au besoin, surtout depuis que l'exploitation forestière, tout en continuant de se développer de ce côté-ci, a donné naissance, sur la rive opposée, à de nouvelles agglomérations, auxquelles des marchandises en transit sont expédiées des ports de Rimouski et de Matane. Mais ce genre de circulation fluviale, comme d'ailleurs la présence dans nos eaux des transatlantiques, ne suffirait pas à nous restituer notre caractère maritime. Quant au cabotage d'un point à l'autre de la côte, aussi bien qu'entre les régions éloignées de l'amont et la nôtre, si le "boom" du bois, avant et après la crise économique de 1929, lui a imprimé un nouvel essor, nous avons tous pu nous rendre compte que le chemin de fer et, plus près de nous, le camionnage lui li- vrent une rude concurrence. Nous ne sommes plus au temps où les populations du littoral soupiraient après l'ouverture de la navigation pour recevoir

des approvisionnements ou même sortir de leur isolement. Que l'industrie du bois périclite et je sais des "capitaines" de goélettes qui ne feront pas floriss. Du même coup, la circulation sur le fleuve retombe au point mort.

Que dire de la pêche? Après des régressions momentanées, la morue et, de manière générale, le saumon ont définitivement cessé de remonter nos eaux. Si le hareng donne en abondance certaines années, la diminution du nombre des chales indique bien qu'on se désintéresse de ce genre de capture. On essaierait, dit-on, de faire revivre la pêche à la sardine autour de l'île Verte, mais j'avoue ne tenir que des renseignements peu sûrs à ce sujet : le bon curé de la "petite île" serait mieux placé que moi pour en parler... Si l'on mentionne quelques prises occasionnelles de fletan, après avoir salué les pêcheurs philosophes qui, sur nos quais ou dans de légères embarcations, exercent leur patience à taquiner l'éperlan et le capelan, on aura tout dit de la pêche dans le fleuve. C'est un modeste bilan et les gens de Rivière-Blanche, par exemple, s'imagineront difficilement que des sèches à morue aient déjà existé chez eux.

Je ne reviendrai pas sur la récolte de l'"herbe à bœuf" qui, sauf erreur, ne se pratique plus.

De tous ces faits, il ressort que le fleuve ne conditionne plus comme autrefois le mode de vie de notre population, qui organise son existence comme si elle habitait l'intérieur. De façon générale, elle laisse l'impression de ne pas se rendre compte qu'il constitue presque à lui seul toute la beauté de la région côtière.

En effet, supprimez le fleuve et vous vous trouvez en présence du décor le plus terne peut-être que puisse offrir la province. Pensez aux villages de Saint-Simon et de Saint-Fabien qu'un écran montagneux a refoulés loin du rivage au fond d'un entonnoir : la nature s'est montrée cruellement mesquine ici et l'ensemble offre un spectacle assez affligeant. Si Trois-Pistoles accueille tant d'étrangers en été, personne ne prétendra qu'ils y viennent admirer l'architecture cubiste des "cages de planches" ou prendre des leçons d'urbanisme! Mais je m'empresse de regagner l'estime des braves citoyens de ces trois municipalités en ajoutant que leur "grève" est un véritable joyau naturel. Supposez, par exemple, qu'au lieu d'une mer aux aspects aussi changeants qu'enchantés, ce soit une plaine qui prolonge certains villages comme la Pointe-au-Père, Sainte-Luce ou Sainte-Flavie : le décor devint aussitôt d'une désespérante nudité.

Ce n'est donc pas sur le charme de nos villages et de nos petites villes que le touriste s'extase. Ce qui attire chez nous, c'est la vue sans pareille de l'estuaire, avec son climat rafraîchissant ; en un mot, c'est le fleuve. Mais je touche ici à un aspect nouveau, contemporain, de notre mode de vie : le tourisme, grâce auquel le fleuve prend une petite revanche. Il me plairait d'en reparler.

Amable VIEUXJEU, prêtre.

Petites choses de l'Histoire

A Ville-Marie, en 1642

Le R. P. Vincent, qui assista à la fondation de Ville-Marie, disait, en décrivant l'état d'esprit de ses premiers habitants : "Il semble que la résolution de se donner entièrement à Dieu nait avec la pensée de s'établir dans la Nouvelle-France". Parlant plus spécialement de Montréal, il affirmait que la population offrait "une image de la primitive Eglise". Il existait, en effet, chez elle de tels liens d'amitié, d'entraide fraternelle, que les images les plus sacrées venaient à l'esprit en contemplant leur conduite.

Canada et Etats-Unis

Le traité conclu entre le Canada et les Etats-Unis par lord Elgin valut de grands avantages aux deux parties contractantes. Les Etats de l'ouest américain purent se procurer au Canada du bois à bon compte et ils bénéficièrent de nos canaux pour l'écoulement de leurs produits ; ceux de l'est tirèrent beaucoup de profit de la pêche. Quant au Canada, il lui permit d'écouler son surplus de marchandises à des prix favorables. De 1854 à 1864, durant les dix ans que le traité fut en vigueur, le commerce entre les deux pays fut porté de \$24,000,000 à \$69,150,000. Cependant, le Canada ayant quelque peu favorisé les Etats du Sud, la population américaine exerça une forte pression sur le président pour qu'il dénonçât le traité. C'est ce qu'il fit en mars 1865. Le traité prit fin l'année suivante.

Un oubli de Ramezay

Théoriquement le commerce n'existait pas entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises. Mais en pratique, il en était autrement. Certains officiers le pratiquaient, sinon clandestinement, du moins de leur propre initiative. Il en fut ainsi, par exemple, du gouverneur Claude de Ramezay, qui passait pour soigner de façon particulière ses affaires personnelles. Il commerçait volontiers avec les Américains mais à plusieurs reprises il oublia de les payer, ce qui lui attira des remontrances des autorités françaises.

Pêche d'antan

Dès 1621, la pêche maritime sur les côtes canadiennes, particulièrement dans le golfe, atteignit un développement prodigieux. On prétend que durant l'année 1621 il vint dans le golfe environ 800 navires de pêche et de commerce. La concurrence se développait parallèlement et, deux ans plus tard, les Basques s'emparèrent d'un vaisseau appartenant à un nommé Guérard. Ils remorquèrent le bateau jusqu'à l'île du Prince-Edouard et refusèrent de reconnaître les ordres du roi de France octroyant l'exclusivité des droits de pêche dans les eaux de la Nouvelle-France à la Compagnie du Canada.

Sur les lois françaises

Outre le solliciteur général Wedderburn et le procureur général de Fleury, qui donnèrent leur opinion sur les lois françaises au début du régime anglais, l'avocat général James Merriott fut aussi chargé d'exprimer son opinion sur le système légal du Canada. Il ne se montra pas aussi large que ses collègues. Il recommanda de conserver le système français dans tous les cas où il était question du droit de propriété et suggéra de donner à la "Coutume de Paris" le nom de droit coutumier et coutumes du Canada, établis en vertu d'un acte du Parlement, afin d'enlever aux Canadiens la pensée de la France, puis il recommanda de faire les nouvelles concessions de terres, non en vertu des anciennes lois françaises, mais des lois britanniques.

Combustibles dangereux

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social attire l'attention sur les risques de certains succédanés aux combustibles ordinaires. Des rapports venus des Etats-Unis signalent des accidents survenus à des personnes qui avaient jeté au feu de vieilles batteries de piles électriques, par exemple. Ne jetez pas, dans le feu, des matières qui ne sont pas spécifiquement destinées à la combustion, à cause du danger de provoquer des émanations nocives, voire des explosions.



Au Congrès Marial d'Ottawa, en 1947.

Joseph Rolette

Joseph Rolette figure dans la galerie dressée par Joseph Tassé en l'honneur des Canadiens de l'Ouest. Il naquit à Québec, mais s'illustra dans l'Ouest canadien où il avait épousé Marguerite Dubois, fille d'Antoine Dubois, Métis canadien. Mlle Dubois avait été élevée par Julien Dubuque, fondateur de la ville du même nom.

Rolette prit part à tous les combats de l'Ouest. Ainsi, il était au fort Shelby. C'est le capitaine Anderson qui alla sommer le lieutenant Perkins de se rendre, ce que ce dernier refusa énergiquement. Le combat s'engagea alors de part et d'autre et avec beaucoup de violence. Les Canadiens furent preuve de courage et on peut en dire autant des sauvages. Lorsque Rolette sentait l'approche d'une bordée, il criait à ses hommes : "Baissez-vous, mes hommes, baissez-vous!"

Le colonel MacKay allait donner l'assaut au fort lorsque Perkins capitula, le 19 juillet au matin. Les sauvages, furieux de la résistance des Américains, auraient certainement massacré les prisonniers sans les efforts que l'on dut faire pour les empêcher de se porter à de pareils excès.

Canada et Louisiane

En mars 1880, faisant une suggestion pour tenter un rapprochement entre la Louisiane et le Canada, jadis liés l'un à l'autre, un journaliste, A. Gélinas, écrivait :

"On ne saurait concevoir de séparation plus complète dans ses effets que la séparation de la Louisiane et du Canada, abandonnés l'un après l'autre par la mère-patrie commune. Nous n'avons pas plus de relations avec nos anciens compatriotes qu'avec leurs voisins

d'origine espagnole ou anglaise, lorsqu'il semblerait que la similitude de conditions, la communauté d'origine et de destinée eussent dû empêcher une scission absolue. Chose curieuse aussi, la Louisiane a toujours eu plus de rapports que nous avec l'ancienne métropole, après la cession, bien qu'elle ait passé sous trois drapeaux différents depuis cette époque."

Successivement soumise à l'Angleterre et à l'Espagne, et finalement annexée aux Etats-Unis, la Louisiane a maintenu ses relations avec la France plus aisément que nous, du Canada, qui n'avons changé d'allégeance qu'une seule fois. La France, de son côté, n'a jamais perdu de vue son ancienne colonie du Mississippi, tandis qu'elle a paru oublier jusqu'au nom de ses établissements du Saint-Laurent, qu'elle considérait pourtant autrefois comme constituant par excellence la Nouvelle France.

Dr SAP.

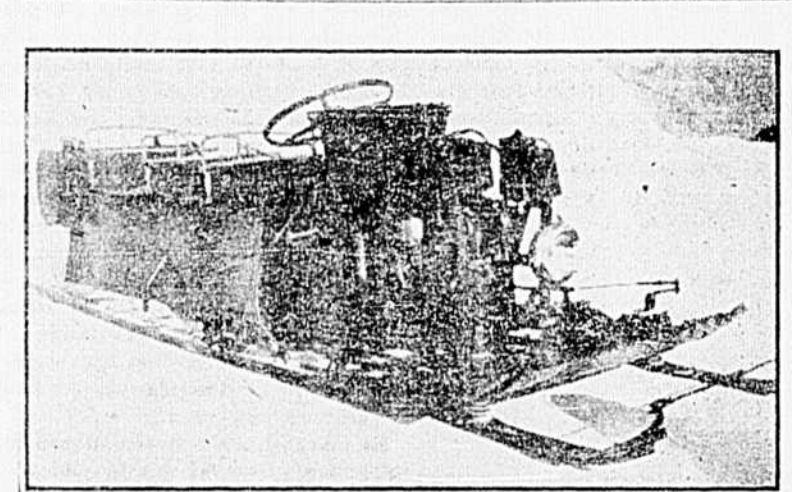
"La Malibran" met en vedette la grande artiste Gécari Boué, de l'Opéra de Paris. Ce film a été tourné à la mémoire de la grande cantatrice Marie Malibran qui connut au siècle dernier des triomphes que dans l'avenir on aura de la peine à imaginer. Songez qu'à Milan on est allé jusqu'à frapper des monnaies à son effigie. A Aix-la-Chapelle, en août 1850, on lui rendit les honneurs réservés d'ordinaire aux princes du sang. A vingt-huit ans, elle donne un concert à Manchester à l'issue duquel elle rend le dernier soupir. Elle sera née, elle aura vécu, elle sera morte en tournée.

Le NETTOYAGE de

manteaux, de paletots, de complets de costumes (laine et tweed) et de tentures est strictement garanti par

SANITONE

Tél. 561, — 318 rue St-Germain RIMOUSKI, P.Q.



■ Trainee-automobile qui peut faire 50 milles à l'heure, 35 à 40 milles au gallon. Peut passer partout. Peut aussi être fabriqué avec cabine. Pesanteur 700 livres. Capacité 3 ou 4 personnes. N'a pas de radiateur et n'a pas besoin d'anti-gel. Peut servir pour les compagnies, les chantiers, etc.

Pour renseignements supplémentaires, s'adresser au

GARAGE GENDRON & FILS, ENR.

Fabricants et distributeurs

272 rue St-Germain — RIMOUSKI — Tél. 258-m-2

Vendeurs des petits autos Standard

Jos. POITRAS & FILS, Limitée

MANUFACTURIERS DE MACHINERIES

DESSINATEURS - MODELEURS - FONDEURS - MECANICIENS

L'ISLET STATION, P.Q.

Machines à bois Travaux de tous genres Réparation générale
Moteurs électriques à l'entreprise Poëles de camp
Transmissions Soudure à l'oxygène, Bouilloires de ferme,
& Accessoires à l'électricité etc., etc.

Demandez nos prix avant de placer votre commande ailleurs.

- REMBOURCAGE de chesterfields, de divans, studios, matelas usagés de toutes sortes.
- Beau choix de matériel à couvrir meubles et matelas.
- Travail parfait, économique, rapide et garanti.
- Demandez un estimé pour vos réparations.
- Nous fabriquons également tous genres de matelas neufs.
- Nous nous occupons du transport.

O. BERTIN & CIE,

368 St-Germain — RIMOUSKI — Tél. : 189-w

LE TABAC À CIGARETTES.

VOGUE

donne pleine valeur à ceux qui font leurs rouleuses

Attention au bromure!

Les gens meurent rarement d'empoisonnement par le bromure, mais ils sont nombreux ceux qui doivent, après y avoir eu recours, être hospitalisés dans une clinique mentale. C'est ce qu'affirme le docteur Mary V. Jackson dans un article intitulé "Be Wary of Bromides", paru dans la livraison de mars-avril du magazine "Health", l'organe de la Ligue canadienne de santé.

Le docteur Jackson, qui appartient à l'Hôpital psychiatrique de Toronto, déclare que le bromure, administré pendant un temps limité sur recommandation d'un médecin quand le patient souffre de différents tracés et ennuis divers, peut être un excellent moyen pour augmenter le sens du bien-être et pour stabiliser le système nerveux. Toutefois, quand on se sert du bromure à la place d'un entretien entre le patient et le médecin (ce qu'on appelle généralement la psychothérapie), c'est l'équivalent d'essayer de rafistoler au petit bonheur un tuyau qui coule au lieu de recourir au plombier.

De plus, quand ce remède n'entraîne pas d'amélioration en deux semaines ou même moins, il est indispensable que le médecin procède à un nouvel examen. Il ne faut pas augmenter la dose de bromure! Les prescriptions de ce remède ne doivent pas être transmises à un autre, à moins d'un avis précis du médecin qui a précédemment prescrit le bromure.

La rédactrice insiste sur le fait que le sel est nécessaire dans la diète, chaque fois qu'on prend du bromure. En effet, ce remède n'est éliminé de l'organisme que s'il se combine avec un élément de chlore. Comme cette élimination retarde toujours sur l'absorption, l'organism-

Examens des aspirants-mesureurs le 14 juillet à Rimouski

Le Bureau des Examineurs des Mesureurs de Bois tiendra des séances d'examen pour établir la compétence des candidats qui désirent se qualifier comme mesureurs licenciés sur les terres de la Couronne. A Rimouski, les examens auront lieu le 14 juillet (Price Brothers).

Pour être admis à ces examens, les candidats doivent être citoyens canadiens, avoir 21 ans révolus et avoir mesuré sous permis spécial avec des mesureurs de bois durant au moins une saison.

Les candidats qui se sont déjà présentés et ont échoué peuvent se présenter de nouveau.

La police. — Avez-vous vos licences? L'automobiliste. — Je crois que oui. La police. — Si vous les avez, je n'ai besoin de les voir; mais si vous ne les avez pas, je veux les voir.

me ne se débarrasse que des deux-tiers environ de la dose quotidienne. Le corps conserve l'autre tiers, quitte à l'éliminer plus tard graduellement. Une trop grande quantité de ce remède dans le sang et les tissus est nuisible; avec cette accumulation excessive, le bromure atteint le degré toxique, et il est alors périlleux.

Le docteur Jackson écrit qu'il est impossible d'évaluer le chiffre d'incapacité temporaire causée par un usage abusif de bromure. Il en résulte des pensées confuses, des mouvements maladroits et un langage emporté, voire parfois un très grave délirium.

LOGIQUE

Monsieur rentre furieux... Aucun domestique... La cuisinière est sortie. Le valet de chambre est absent. — Eh bien, oui, avoue Madame. La cuisinière est sortie sans me demander la permission. Le domestique est sorti avec mon autorisation.

— Quelle maison! s'exclame Monsieur. Un beau désordre! Aucune tenue! C'est du joli! Comment pouvez-vous supporter pareil scandale.

— Quel scandale? riposte doucement Madame. Le domestique m'a demandé de sortir parce que ce n'était pas son jour. La cuisinière est sortie sans rien me dire parce que c'était son jour.

Le poète Gresset se trouvait dans une réunion où l'on proposait des énigmes, des charades et autres passe-temps. Comme le jeu durait un peu trop, et que le cercle était composé de gens passablement ennuyés, Gresset proposa à son tour cette énigme :

Je suis un instrument qu'on porte sur la tête.
Je m'appelle chapeau : devine, gros se bête.

Tout le monde éclata de rire, excepté un jeune homme de grande prétention qui, après avoir réfléchi, s'écria d'un air de triomphe :

— J'ai trouvé! C'est une perruque.

Les aumôniers de La Vérendrye

Lorsque le Père Mesliger cessa de remplir les fonctions de chapelain de l'expédition de La Vérendrye, c'est au Père Jean-Pierre Aulneau de la Touche, s.j., que cette charge fut laissée. Sa mission était l'évangélisation des Mandanes du haut Missouri, dont on espérait faire de fervents chrétiens à cause de leurs habitudes quasi-sédentaires. C'est en 1735 qu'il se joignit à l'expédition de La Vérendrye.

Shelter Bay

Deux incendies. — Deux incendies se sont déclarés dernièrement à Shelter Bay.

Le 25 avril, de l'après-midi, le feu a détruit complètement la maison de pêche de M. Hervé Lebel, située aux Iles de Mai, près d'ici. Heureusement, M. Lebel n'avait aucun instrument de pêche dans la bâtisse.

Le lendemain, vers trois heures de l'après-midi, un autre incendie s'est déclaré à la maison de M. Ovi-la Bujault, surintendant de la I. N. P. L'intérieur de la maison est une perte complète. Le feu fut causé par une explosion de gaz. Il y eut deux blessés : Mme Ovi-la Bujault et sa fille Murielle. Heureusement, leurs blessures ne sont pas graves.

Les pertes matérielles sont couvertes en partie par les assurances.

Lac-au-Saumon

Fin d'année à l'Ecole Rurale. — L'Ecole Rurale spécialisée a clôturé ses activités pour la dernière année scolaire par la distribution des prix qui a eu lieu récemment. Cette école, dirigée par M. Marcel Carrier, a donné diverses démonstrations de ce qui s'apprend dans ses murs à l'auditoire fort nombreux. Au premier rang de l'assistance, on remarquait M. Louis Perron, directeur des Ecoles Rurales, M. Jules Rinfret, agronome du district, M. Odilon Chabot, inspecteur d'écoles, le Rév. Père Joseph Lallibert, aumônier de l'U.C.C. La distribution des prix termina cette soirée de fin d'année.

Sayabec

Association Sportive. — Les membres de l'Association Sportive de Sayabec se sont réunis dernièrement pour procéder à la formation d'un bureau de direction. Le Dr Beaulieu a été élu président et M. Amédée Parent, vice-président. M. Nazaire St-Amant fils agit comme secrétaire tandis que M. Louis-Philippe Beaulieu a accepté la charge de trésorier. Seize directeurs ont aussi été nommés.

Conférence. — Les cultivateurs de Sayabec se sont réunis à la salle municipale pour entendre une conférence donnée par M. Louis-Philippe Rioux, avocat-cultivateur. La causerie était intitulée "L'industrie laitière" et M. Rioux a sollicité le patronage des cultivateurs présents leur demandant d'apporter le lait produit sur leurs fermes à la Laiterie Sayabec, nouvelle industrie locale.

Carleton

Mutation. — M. Zénon Ouellet, entrepreneur de Rimouski, a fait récemment l'acquisition du Wilfrid Hôtel, avec terrain dépendances, propriété de M. Ernest Cullen. Le nouveau gérant est le Capt. Eugène Allard.

M. Robert Lefevre faisait dimanche dernier la collecte annuelle, depuis chez M. Emile Landry à l'église, pour messes pour les biens de la terre et de la mer. Tous donnèrent de bon cœur suivant cette belle tradition.

M. et Mme Lionel Boudreau, de Cross-Point, et leurs enfants, étaient chez M. et Mme Pamphile Leclerc en fin de semaine.

Nous apprenons avec regret le départ sous peu du Dr Bernier, qui doit prendre quelques mois de repos. Le docteur Paquet, jeune médecin de Québec, sera son remplaçant.

M. Ernest Cullen a fait l'achat ces jours derniers, des maisons de M. Frank Poirier et de M. Henri Hébert. Le déménagement s'est fait ces jours-ci.

Mlle Pauline Deschênes, organiste, est partie en voyage pour quelques semaines. Pendant son absence, elle est remplacée par Mlle Virginie Leblanc.

Mlle Léontine Allard, gérante de la pharmacie de Carleton, est en voyage d'affaires à Québec.

M. Henri Jolicoeur, M.A.L., député de Bonaventure, était de passage à Carleton au début de la semaine.

M. Bellefeuille, depuis quelques années au Poste de la R.C.E.P., vient d'être nommé à Rockland. Il a quitté Carleton le 28 avril.

M. Henri Allard, étudiant à l'école de marine de Rimouski, est chez sa mère Mme Ve Frank Allard pour quelque temps. M. Allard a obtenu son Certificat avec grand succès.

M. Jean Bélanger, bijoutier, est allé à Montréal récemment dans l'intérêt de son commerce.

Mlle Loraine Cyr est de retour de Jonquière où elle était l'invitée de sa sœur et de son beau-frère M. et Mme Delphis Lepage.

Mlle Eva Gallant, de St-Jean de Brébeuf, est en service pour la saison touristique chez M. Albert Allard.

M. et Mme André Lacroix est de retour d'un voyage à la Bauc.

Avis

Par la présente, M. Barnabé Gagné, d'Esprit-Saint, avise tous les marchands de Rimouski et des paroisses environnantes qu'il ne se rend pas responsable des dettes contractées en son nom par son épouse ni par aucune autre personne.



SOUSSIONS POUR DRAGAGE

Des soumissions cachetées adressées au sous-signé et portant sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour dragage, Rivière-Pentecôte et Shelter Bay, P.Q.", seront reçues jusqu'à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), le mercredi 12 mai 1948.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

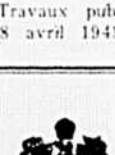
On peut se procurer les devis et formules de soumission combinés en s'adressant au sous-signé, ainsi qu'au bureau de l'ingénieur régional intermédiaire, L. Brunet, bureau de poste, Québec, P.Q.

Les soumissions doivent comprendre le remorquage de l'outillage, aller et retour. Les dragages et autre outillage qu'on se propose d'employer pour ces travaux doivent avoir été dûment enregistrés au Canada le ou avant le trente et unième jour de décembre 1929, ou avoir été construits et enregistrés au Canada depuis cette date.

Un chèque égal à 5 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit être joint à chaque soumission. On acceptera aussi, comme cautionnement, soit des bons au porteur du Dominion du Canada, soit des bons au porteur de la Cie du chemin de fer National Canadien et de ses compagnies constituantes dont le principal et l'intérêt sont garantis sans réserve par le Dominion du Canada, soit encore lesdits bons pour une partie du cautionnement et un chèque visé tel que susdit pour le solde. Le cautionnement ne doit, en aucun cas, être inférieur à \$500 pour chaque endroit.

Par ordre, J. M. SOMERVILLE, Secrétaire

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 28 avril 1948.



SOUSSIONS POUR DRAGAGE

Des soumissions cachetées adressées au sous-signé et portant sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour dragage, Rivière-au-Tonnerre, P.Q.", seront reçues jusqu'à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), le mercredi 12 mai 1948.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On peut se procurer les devis et formules de soumission en s'adressant au sous-signé, ainsi qu'au bureau de l'ingénieur régional intermédiaire, L. Brunet, bureau de poste, Québec, P.Q.

Les soumissions doivent comprendre le remorquage de l'outillage, aller et retour. Les dragages et autre outillage qu'on se propose d'employer pour ces travaux doivent avoir été dûment enregistrés au Canada le ou avant le trente et unième jour de décembre 1929, ou avoir été construits et enregistrés au Canada depuis cette date.

Un chèque égal à 5 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit être joint à chaque soumission. On acceptera aussi, comme cautionnement, soit des bons au porteur du Dominion du Canada, soit des bons au porteur de la Cie du chemin de fer National Canadien et de ses compagnies constituantes dont le principal et l'intérêt sont garantis sans réserve par le Dominion du Canada, soit encore lesdits bons pour une partie du cautionnement et un chèque visé tel que susdit pour le solde. Le cautionnement ne doit, en aucun cas, être inférieur à \$500 pour chaque endroit.

Par ordre, J. M. SOMERVILLE, Secrétaire

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 28 avril 1948.

PETITES ANNONCES

BONNE DEMANDE pour travail général, références exigées. Mme T. A. Bernier, 315 rue St-Germain, Rimouski, Tél. 339.

ATTENTION, ATTENTION, automobilistes et camionneurs. Si vous désirez avoir des ressorts de tous genres, passage et renforcement de ressorts, adressez-vous, chez J.-Eug. Lévesque, Tél. 439-11, Rimouski.

A QUI L'OCCASION ! Buick à vendre, en parfaite condition. S'adresser à 176, rue de l'Évêché, Rimouski.

A vendre

Un camion Ford, 1 tonne, livraison, 1938, avec moteur de 7000 milles, pneus neufs, une chauffe-eau et une bonne paire de chaînes. Aussi un tracteur Ford avec tous ses accessoires tels que : charrette, herse à disque et poulie. S'adresser à Louis Jacques Garon, Bie, Co. Rimouski.

A VENDRE

À vendre, 75 x 96 pieds. S'adresser à Ephrem Gagné, 23 rue St-Jean-Baptiste, Rimouski.

A VENDRE

À vendre : deux maisons à Sayabec, sur la rue centrale : une servant de résidence, l'autre sert d'atelier de cordonnier et seller, y compris moulins, outils nécessaires et boucles servant à la confection de harnais. S'adresser à Joseph Pihou, cordonnier et seller, Sayabec Station.

ALLEZ-VOUS DANS L'OUEST

Le train et la route populaires à travers le Canada.

Repas délicieux à prix modérés.

Service quotidien pour Port-Arthur, Fort-William, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Banff, Lac Louise, Vancouver-Victoria.

Renseignements complets sur demande, J. M. LEMAY, Agent général, Québec.

PACIFIQUE CANADIEN



SOUSSIONS POUR DRAGAGE

Des soumissions cachetées adressées au sous-signé et portant sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour dragage, Baie-de-la-Trinité, P.Q.", seront reçues jusqu'à 3 heures p.m. (heure avancée de l'Est), le mercredi 12 mai 1948.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On peut se procurer les devis et formules de soumission combinés en s'adressant au sous-signé, ainsi qu'au bureau de l'ingénieur régional intermédiaire, L. Brunet, bureau de poste, Québec, P.Q.

Les soumissions doivent comprendre le remorquage de l'outillage, aller et retour. Les dragages et autre outillage qu'on se propose d'employer pour ces travaux doivent avoir été dûment enregistrés au Canada le ou avant le trente et unième jour de décembre 1929, ou avoir été construits et enregistrés au Canada depuis cette date.

Un chèque égal à 5 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit être joint à chaque soumission. On acceptera aussi, comme cautionnement, soit des bons au porteur du Dominion du Canada, soit des bons au porteur de la Cie du chemin de fer National Canadien et de ses compagnies constituantes dont le principal et l'intérêt sont garantis sans réserve par le Dominion du Canada, soit encore lesdits bons pour une partie du cautionnement et un chèque visé tel que susdit pour le solde. Le cautionnement ne doit, en aucun cas, être inférieur à \$500 pour chaque endroit.

Par ordre, J. M. SOMERVILLE, Secrétaire

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 28 avril 1948.

Conseil du Roi

M. Edouard Dion, avocat de New-Charlé, vient d'être nommé conseil du roi, en même temps que neuf autres membres du Barreau de la province.

Accident

St-Uric. — Un accident s'est produit à St-Uric de la Rivière-Blanche samedi soir. Une automobile Chrysler, conduite par un citoyen de Matane, est venue en collision avec une autre automobile. Sous la violence du choc, le Chrysler donna sur une camionnette stationnée non loin de la collision. Les véhicules subirent des dommages. Deux personnes y subirent de légères blessures.

Accident

M. Philéas Gagné, qui travaillait à la scierie de M. Eugène Bédard, de St-Adolphe, a dû subir l'amputation de l'index à la suite d'un accident survenu à la scierie, la semaine dernière.

A vendre

\$3,000. d'obligations de la Commission Scolaire de Rimouski. S'adresser à C.P. 216-B, Le Progrès du Golfe, Rimouski.

Obligations à vendre

Les personnes qui désirent acheter des obligations de la ville de Rimouski voudront bien communiquer avec le soussigné.

Louis Chouinard, Trésorier.

CHARRIOTS (Conveyors)

Charriots Matthew à roulement à billes, légèrement usagés, de 10" à 32" de largeur. Roulements de toutes grandeurs. Livraison immédiate. Aussi, courroies de charriot et de transmission, poulies, etc.

M. Zagerman & Co, Ltée, Bayview Road, Ottawa, Ont.

NOUVEAU BANC DE SCIE

Vertical, monté sur coussinets. Roues de 51" de diamètre, 5" de face. Prendra scie de 6" de large. Peut scier le bois jusqu'à 24". Prix 4200.00

M. Zagerman & Co, Limited, Bayview Road, Ottawa, Ont.

NOUVEAU PLANEUR

Planeur à quatre côtés. Peut prendre du bois jusqu'à 6" x 14". A des rouleaux à pression actionnés avec des chaînes, avec quatre couteaux à chaque tête. Têtes de côté enlevables. Prix \$2,700.00

M. Zagerman & Co., Limited, Bayview Road, Ottawa, Ont.

Le Progrès du Golfe

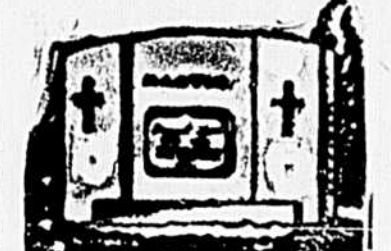
Publié par — LA COMPAGNIE DU PROGRES DU GOLFE

Bureau : 149, rue St-Germain RIMOUSKI

Abonnement : \$1.00 par année \$1.50 par année à l'étranger

HOTEL des Sables Rouges

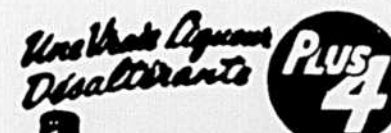
Carleton, P. Q. Le paradis de La Baie des Chaleurs C. Ouellet, propriétaire.



Le monument employé pour marquer le lieu du dernier repos de quelqu'un qui est cher à la mémoire peut être pour toujours un souvenir de qualité et de beauté.

Nous aimerions vous montrer plusieurs magnifiques dessins.

BEAUDET & FRENETTE, LTÉE MONT-JOLI



Une bouteille de vin ou de liqueur désaltérante

• PETIT ANTE • RAFAEL HISSANTE • SAURIE • FORTIFIANTE

Distributeur : Henri JACOB RIMOUSKI

Le NETTOYAGE de

manèges, de paletots, de complets, de costumes (laine et tweed) et de tentures est strictement garanti par

SANITONE Tél. 564, — 318 rue St-Germain RIMOUSKI, P.Q.

L'Ascension

Nouveau couvent. — Le gouvernement provincial vient d'accorder un octroi de \$38,000 pour la construction d'un couvent à l'Ascension. Les travaux commenceront sous peu.

J.-A. GENDREAU, O.D.

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

ST-FABIEN

BUREAUX :

AMQUI — 2ème lundi du mois, Hôtel Langlois

MONT-JOLI — 1er lundi du mois, Hôtel Champlaine

MATANE — 1er mardi du mois, Hôtel Simard

TROIS-PISTOLES — 1er jeudi du mois, de 9 h. à midi, Hôtel Trois-Pistoles

NOTAIRES

Eudore Couture

Licencié en droit

NOTAIRE

Bureaux : Immeuble Gilbert, 144 rue de l'Évêché, tél. 168

Domicile : 319, rue St-Germain, tél. 367

Adjoint : CHARLES D'ANJOU, L.L.L., notaire. Bureau : Immeuble Gilbert (tél. 68-w). — Domicile : 2, rue Tessier (tél. 138).

RIMOUSKI

Gleason Belzile

& RONALDO RABOUIN

NOTAIRES

Cessionnaires du greffe de L. de G. BELZILE (1895-1933)

Edifice Banque Canadienne Nationale

RIMOUSKI, P. Q.

AVOCATS

Asselin & Asselin

AVOCATS

R.E. Asselin, L.L. L. Jérôme Asselin, B.A.

Bureaux : 158 de l'Évêché RIMOUSKI

Gagnon & Gagnon

AVOCATS

Paul-Émile Gagnon, C.R. Gilles Gagnon

Immeuble de la Cie de Pouvoir RIMOUSKI

Casgrain & Tessier

AVOCATS

Hon. Perrault Casgrain, C.R. Maurice Tessier, L.L. L.

Immeuble BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Rimouski, P. Q.

Gendreau & Beaulieu

AVOCATS & PROCUREURS

Bureau à 142 de l'Évêché

Bureau à Trois-Pistoles :

Les 1er et 3e samedi de chaque mois à l'Hôtel Desbriens.

RIMOUSKI

D'Anjou & Laniel

AVOCATS

RIMOUSKI

50, ave de la Cathédrale — Tél. : 80

GUY D'ANJOU

AVOCAT

Bureau en haut de la pharmacie du Dr Verreault

MONT-JOLI

C.P. 97 — — — Tél. 294

Georges MASSON

Comptable agréé

149, St-Germain, RIMOUSKI

Irénee Gendreau

Courtier en fruits et légumes

Tél. : Rés. 61 ; Entrepôt 61

RIMOUSKI, P. Q.

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention obtenus en Canada et aux États-Unis

S'adresser à M. J.-B. COTE.

Procureur de Brevets, Licencié

Case postale 39, Rimouski.

Tél. : 770

RIMOUSKI

MEDECINS

Dr J.-O. Drapeau

MEDECIN

Bureau : 124 rue St-Germain, de 2 à 4 et de 7 à 8 p.m.

Bureau à la Pharmacie St-Robert, 18 rue Michaud de 4 1/2 à 6 et de 8 à 9 1/2 p.m.

Dr Benoît Dumas

MEDECIN-VETERINAIRE

Téléphone 689 — 109, rue St-Germain RIMOUSKI

Dr J.-Auguste Dubé

CHIRURGIEN-DENTISTE

RIMOUSKI

160 De l'Évêché — Tél. : 156

Tél. : bureau 790

Tél. : résidence 516-m-5

Dr Gaston Beaulieu

CHIRURGIEN-DENTISTE

6 Ave. de la Cathédrale

Edifice Lepage — RIMOUSKI

ARPENTEUR

Tél. : 324

Louis-Léo Doyon

ARPENTEUR-GEOMETRE

Ingénieur-Forestier Conseil

6 rue St-Jean — Tél. 324 RIMOUSKI

ASSURANCE

J.-Adéodat Drapeau

COURTIER D'ASSURANCES

GENERALES

Vie, Feu, Automobiles, Accidents et Maladie, etc.

BUREAU : 6 rue Lepage, près du

Garage Dionne Automobiles, Enr.

Téléphone 75 — RIMOUSKI

Au service du public depuis 1906

ASSURANCES GENERALES

S. Z. COTE, Enr.

Lucien Morin, Prop. Gérant

85 rue de l'Év

